

Rec. P. P. A 13-3 23

PREMIERE INSTRUCTION

De Messire Pierre Jean - François de Perfin de Montgaillard , Evêque de St. Pons

1688 -

AUX NOUVEAUX CONVERTIS DE SON DIOCESE
à l'occasion des Lettres, Sermons & autres Ecrits imprimez, que les Ministres
qui sont en Hollande & à Genève, leur adressent.

MES TRES-CHERS FRERES, je ne scaurois voir sans étonnement & sans douleur que vos anciens Ministres, qui n'ont pû donner jusqu'ici aucune preuve solide que leur ministère fût légitime, lors même qu'ils vivoient le plus tranquillement parmi vous, entreprennent de l'exercer encore aujourd'hui, en vous adressant divers Ecrits, ausquels ils osent donner le nom de Sermons & de Lettres Pastorales, comme s'ils étoient encore en droit de vous instruire, & vous en obligation d'entendre leur voix.

Il me semble que le soin qu'ils ont eu de pourvoir à leur seureté particuliere en se retirant en des Païs étrangers, les devoit avoir convaincus qu'ils n'ont jamais eu de véritable Mission pour vous conduire.

Je ne dis pas ceci pour leur insulter sur la retraite si générale & si prompte qu'ils firent dans le tems de vos conversions. Je crois au contraire que n'étant pas disposés à changer comme vous, ils en usèrent fort sagement : parce que leur Religion ne meritoit pas en effet qu'ils s'exposassent aux moindres aparences de danger pour la défendre.

Mais qui ne seroit surpris que des gens qui ne manquent ni d'esprit ni de lumière, & qui ne parlent jamais qu'Écriture, n'aient pas senti en lisant le X. Chapitre de l'Évangile de S. Jean que l'abandonnement général qu'ils ont fait de leurs brebis dans le tems même où ils leur étoient le plus nécessaires selon leurs principes, leur fait un sensible reproche toutes les fois qu'ils prennent la qualité de Pasteurs, ou qu'ils entreprennent d'en faire quelque fonction à leur égard ? Aussi leur seroit-il bien mieux sans doute de se tenir dans le silence, & de ne vous pas mettre dans la fâcheuse nécessité de dire contre nôtre dessein des choses qui pourront leur déplaire.

Car, comment pourroit-on ne rien dire, lors qu'on voit que parmi ces mêmes brebis abandonnées, à qui la fuite de leurs prétendus Pasteurs devoit avoir fait perdre toute la créance qu'elles avoient en eux, il s'en trouve néanmoins plusieurs, qui fermant malheureusement les oreilles

de leurs cœurs à la voix de leur vrai Pasteur, auquel la Divine Providence les a rendus, les ouvrent encore à celles de ces Etrangers qui ne sont point Pasteurs, & à qui elles n'appartiennent pas, selon l'expression de la vérité même. *Mercenarius autem & qui non est Pastor, cuius non sunt oves proprie, dimittit oves & fugit* Joann. 10. 12.

C'est, mes Frères, cet empressement si extraordinaire que l'on remarque en beaucoup de Nouveaux Convertis de recevoir des nouvelles & des instructions de ces prétendus Pasteurs, & l'avis qu'un de vos Curcz m'a donné que vous lisez vous-mêmes ces Ecrits & ces Sermons, lors que vous vous trouviez ensemble, qui m'ont obligé de les rechercher & de les lire, n'ayant lu jusques alors que la 13. Lettre Pastorale de Hollande où l'on parle de moi.

Ceux qui ont fait les Sermons, supposent que vous êtes encore, comme ils vous ont laissé, prévenus contre tous les usages de l'Eglise Romaine, & fortement atachez à ceux de la Prétendue Réforme. Ce qui leur donne la hardiesse de vous inspirer, pour vous y maintenir des sentimens de vigueur qu'ils n'ont eu garde de prendre pour eux-mêmes.

Entre les Auteurs des Lettres, ceux de Genève, affectant un air de modération, exposent toutes les matieres de la Religion d'une maniere simple & dogmatique ; revenant cependant sur les controversées avec le même sens froid que si les Catholiques n'en avoient jamais éclairci aucune. Ceux de Hollande en usent autrement ; car, touchant toutes les matieres considérables dans leurs Lettres de cette année, qui sont les seules que j'aie veuës, ils le font avec tant de feu, tant d'artifice, tant d'assurance & tant de fierté, qu'il n'est pas étrange que des gens, sur qui ils ont pris d'ailleurs beaucoup d'ascendant, en soient éblouis, & même étourdis. Ce seul titre de leur Lettre 19. en est une preuve. *Demonstration invincible par l'expérience & par l'Histoire que l'Eglise n'est pas infallible.* Ces expressions de la Lettre 20. ne le sont pas moins : *La prétention d'infailibilité de l'Eglise Romaine est peut-être la plus*

A



injuste qui ait jamais été. Ce seroit lui faire honneur que de ne la regarder que comme une erreur simple... C'est une erreur folle, & qui n'est pas humaine, une des plus folles erreurs qui soient jamais montées dans l'esprit humain.

Ne diroit-on pas à entendre parler cet Auteur, qu'il ne faut qu'un peu de bon sens, & une médiocre connoissance de l'Histoire Ecclesiastique avec quelque attention à ce qui se passe tous les jours dans le monde, pour voir que l'Eglise trompe continuellement ses enfans, ou qu'elle est trompée elle-même; mais d'une manière si grossière que c'est le comble de la folie de ne s'en apercevoir pas. Cependant je doute qu'entre les personnes libres de préjugé & de passion, il s'en trouve beaucoup qui entrent dans son sentiment. Les airs insultans & les violentes saillies d'un Auteur excitent plutôt l'indignation contre lui, qu'elles ne persuadent qu'il ait raison. En mon particulier, c'est ce qui m'a déterminé à répondre à celui-ci précisément sur l'autorité & l'infailibilité de l'Eglise, parce que c'est l'article sur lequel il s'empare le plus; & que d'ailleurs les autres questions de controverse que ces Messieurs agitent, étant décidées par celle-ci, il m'a paru inutile de m'y arrêter, sur tout après les instructions que je vous ai données là-dessus dans le tems de vos conversions. Au reste, sa démonstration me paroît si peu démonstration que le contraire en est une pour moy. Rien à mon sens n'est ni plus juste ni plus sage ni plus évident dans les Ecritures Saintes que le sentiment qu'a l'Eglise de sa propre autorité: & quoi que l'Auteur en dise, il est si peu vrai que son infailibilité lui est été inconnue dans les premiers tems, & qu'elle n'en puisse pas produire des titres anciens, que le nombre même des premiers siècles est suffisant, pour en faire des démonstrations.

Je m'étois défendu d'abord de donner des instructions à mes Diocésains sur ce sujet, persuadé que ces sortes d'Ecrits ne pouvant manquer de tomber entre les mains de plusieurs de nos Confrères, je devois laisser le soin d'y répondre à des personnes qui s'en acquiteroient sans comparaison mieux que moi; & que je communiquerois leurs lumières à ceux que la Providence a mis sous ma conduite; mais il m'a semblé depuis qu'outre le besoin pressant qu'ils ont d'être secourus, & que les choses médiocres qui viendront de ma part, leur conviendront mieux que les sublimes que j'emprunterois pour eux, que dans la cause commune de la Religion, Il n'y a pas non seulement d'Evêque, mais même d'enfant de l'Eglise, qui ne soit en droit de défendre sa Mère selon son pouvoir, lors qu'il la

2
voit ataquée si outrageusement. Et quel plus grand outrage peut-on faire à cette Mère des Fidèles que de traiter de folie, d'extravagance & de bêtise même la croiance où elle est, que J. C. son époux lui a fait part de son autorité pour régir & gouverner les enfans?

Que peut-il y avoir de plus pressant que de voir la hardiesse sans mesure avec laquelle vos Anciens Guides font leurs efforts pour vous faire perdre toute confiance pour vos véritables Pasteurs, & vous éloigner par là de l'exercice sincère de notre Religion; ce qui n'est quetrop capable de faire impression sur plusieurs esprits foibles, & d'ailleurs mal disposez, & d'infecter même les Catholiques par le commerce qu'ils ont avec vous. Notre silence pourroit être mortel à toutes ces personnes, sur tout après avoir lu la menace audacieuse que l'Auteur fait à tous les Catholiques dans la page 154. de la 20. Lettre en ces termes: *S'ils se taisent, nous leur déclarons que nous allons tourner leurs armes contre eux, & que nous allons les terrasser par l'Eglise & par la Tradition.* Ainsi, puisque ces pretendus Pasteurs s'efforcent avec tant d'obstination d'empoisonner par leurs Ecrits des brebis qui ne leur appartiennent pas; il est bien juste que les véritables Pasteurs tâchent de leur fournir un antidote pour les préserver contre un venin si présent.

Un Evêque après tout doit être toujours prêt de défendre l'Eglise, dont il représente l'Epoux dans son Diocèse. Il est cette Sentinelle du Prophète Ezéchiel que Dieu a posée pour veiller à la garde de son Peuple, & qu'il menace si terriblement & en tant d'endroits, si elle néglige son devoir, si elle ne veille pas également pour avertir & l'impie & le juste: Le premier, pour le retirer de son impiété, *ut avertatur a via sua impia*: Le second, pour le prémunir contre les chûtes qu'il pourroit faire, *ut non peccet justus*: Parce que Dieu lui redemandera le sang de l'un & de l'autre s'ils perissent par sa faute: *Sanguinem ejus de manu tua requiram*. Au lieu que si elle fait sa fonction avec exactitude, quand même elle la feroit sans succès, & que l'impie ne laisseroit pas de périr, & le juste de tomber, il auroit toujours sauvé son ame en s'acquittant de son devoir; *tu autem animam tuam liberaisti*. Que si au contraire elle a le bonheur de travailler avec fruit, elle sauvera tout à la fois son ame & la vie de celui qu'elle aura averti: *Vivens vivet, quia annuntiasti ei, & tu animam tuam liberaisti*. Ezech. III. 20. 21. & XXXIII. 6. 9.

Heureux le Pasteur qui sauve ainsi son ame, en sauvant celle de ses brebis: mais malheur à celui qui semblable à une Sentinelle aveugle ou endormie, ou à un chien muet qui n'aboie pas, pour la défendre

*à parler avec le Prophète Vaie, laisse
le peuple commis à sa garde exposé
à la fureur de ses ennemis, au lieu
de s'opposer comme un mur pour le*

meindre

meindre

contr'eux, selon l'expression d'Isaïe ch. 41. Malheur encore, pour continuer avec le même prophète à celui qui uniquement attentif à se nourrir de leur lait & à se couvrir de leur laine, laissant ses brebis errer sur les montagnes & les colines les plus hautes au gré de leur caprice, les met ainsi en proie à toutes les bêtes des champs, qui ne manquent pas d'en faire un horrible carnage, devorant les unes, ravissant les autres, & les dispersant toutes. Malheur enfin, pour parler avec Saint Paul, au Pasteur qui négligeant de remplir les devoirs de son ministère, n'évangélisera pas: *Ve mibi est, si non evangelisavero.* 1. Cor. ix. 16. C'est à dire, qui ne prêchera pas la vérité aux fidèles que Dieu a soumis à sa conduite; qui ne fera pas tous ses efforts pour arrêter en eux l'instabilité naturelle de l'esprit humain, qui paroît si fort aujourd'hui dans la plupart des Nouveaux Convertis; qui ne les établira pas, s'il lui est possible, sur la fermeté de la pierre qui est le soutien & la base de tout l'édifice de l'Eglise, en les faisant parvenir à l'unité d'une même foi, suivant l'expression de cet Apôtre, en les unifiant à J. C. même, *afin qu'ils ne soient plus comme des enfans, & comme des personnes flottantes, qui se laissent emporter à tous les vents des opinions humaines, par la tromperie des hommes, & par l'adresse qu'ils ont à engager artificieusement dans l'erreur.* Eph. iv.

Ce n'est pas la seule crainte de ces horribles menacés que Dieu fait à tous les Pasteurs par la bouche de ses Prophètes, qui me fait rompre le silence. Ce seroit ne satisfaire à mon ministère qu'à regret & par nécessité, comme parient les deux premiers Apôtres, 1. Pet. v. 2. & 1. Cor. ix. 16. 17. Je le fais avec une volonté toute libre: parce que la tendresse & la reconnoissance que j'ai pour vous, m'y obligent. Je dois ces sentimens, mes chers enfans, à la déférence, à l'amitié & à la confiance que vous m'avez faite paroitre en toutes occasions. D'ailleurs la docilité avec laquelle vous avez déjà reçu mes premières Instructions, demande sans doute que je m'applique à nourrir dans vos cœurs cette semence naissante que l'esprit de Dieu y a jetée par mon ministère.

Par cette raison, mes Freres, vous êtes dans une obligation réciproque & indispensable de vous rendre attentifs à tout ce que j'ai à vous dire. Car si, pour parler le langage de l'Écriture, j'offre mon obole à l'honneur de l'Eglise ma mère & ma maîtresse souveraine, n'est-ce pas en votre faveur que cette offrande est faite? N'est-ce pas pour vous qu'aux Lettres qu'on vous envoie de tous cotez pour vous inspirer de l'horreur & du mépris pour la Religion que vous avez embrassée, j'opose ces instructions que le caractère que j'ai, tout indigne que j'en suis, me donne droit d'appeller

Pastorale? Plaise à la divine miséricorde de leur donner en votre faveur tout l'effet que ce titre mérite! Ne sera-ce pas vous enfin qui profiterez des justes idées que je vous y donne de l'Eglise qui vient de vous ouvrir son sein avec tant de tendresse; puisque j'espère que la reconnoissant pour l'épouse légitime de J. C. & votre véritable mère, vous lui rendrez amour pour amour, vous reverrez son autorité, & vous vous soumetrez à elle sans repugnance & sans réserve.

Je sçai bien, mes Freres, que ceux qui attaquent cette autorité, ont ce malheureux avantage sur nous. Les passions qui regnent dans vos cœurs, servent à leur dessein, & combattent pour eux. L'homme corrompu par le péché est naturellement superbe, la sujétion & l'obéissance sont un joug auquel il ne veut point se soumettre. L'amour de l'indépendance, source funeste de tout schisme, sollicite continuellement dans son cœur en faveur de la division. Ainsi l'Eglise Romaine a beau demander à ses enfans la soumission de l'esprit, & l'obéissance du cœur: Elle a beau leur proposer la vérité comme en étant la base & la colonne, en leur ordonnant de *captiver leur entendement sous l'obéissance de la foi.* 11. Cor. x. 5. Elle a beau s'appliquer en qualité de mère de tous les fidèles à former leurs mœurs, & à leur donner des préceptes & des regles de vie. Elle a beau travailler à reprimer leurs passions en leur imposant des pénitences, en leur ordonnant des jeûnes & des austérités comme dépositaire de l'autorité de J. C. Elle n'avancera pas beaucoup: & tous ces usages, qui étant aussi anciens que l'Eglise, sont en soi autant de preuves de pouvoir qu'elle a toujours eu en qualité d'épouse de J. C. ne feront que de nouveaux motifs de rebut pour l'amour propre, qui est ennemi de toute contrainte. C'est pour ce sujet qu'une fausse mère proposant plus de liberté, moins de préceptes, & une exemption presque générale de tout ce qui choque les passions, ne manque presque jamais d'être écoutée; si bien que l'homme, séduit par son propre cœur, préfère malheureusement les caresses trompeuses d'une marâtre cruelle, mais complaisante, aux douces rigueurs d'une tendre & charitable mère.

Examinez - vous un peu attentivement sur cela, mes chers enfans, & vous trouverez que ce penchant que vous avez pour le schisme, n'est qu'un effet de cet amour propre, qui éblouissant votre esprit par de fausses lumières, fait prendre vos anciennes préventions pour des vérités incontestables. Nous n'avons que cela à craindre, lors que nous vous parlons. La vérité est pour nous; les passions seules sont contre nous. Mais, mes Freres, vous

n'ignorez pas que c'est la vérité qu'il faut suivre, non pas les passions: parce que, comme celle-là meine les hommes à Dieu, qu'elle les unit & les lie pour ainsi dire avec lui par le moi de la véritable Religion, dont elle est comme l'ame & le caractère; de même celles-ci les en séparent, étant comme elles sont, les sources de toutes sortes de crimes.

Il faut donc, mes Frères, que vous vous dé-fiez de vous-mêmes dans ce qui regarde votre salut. Gardez-vous bien de prononcer par vous seuls sur une affaire si importante. Il est comme seur que, si vous ne vous observez pas beaucoup, ces passions qu'on a pris tant de soin d'exciter & de nourrir dans vos cœurs, vous préviendront comme naturellement contre ce que vous devez suivre. Elles vous porteront d'un côté avec rapidité à écouter tout ce que l'on vous propose, qui favorise la cupidité & l'amour de l'indépendance, ainsi que je vous l'ai déjà insinué, & vous éloignant de l'autre de tout ce qui pourroit vous contraindre & vous humilier, elles vous éloigneront en même tems de la véritable Religion.

Veillez donc encore une fois sur vous, mes chers enfans, & renonçant à tout préjugé & à toute passion, tachez d'entrer dans une conduite mesurée par la loi que Dieu a établie pour faire trouver la vérité à ceux qui aiant le bonheur de connoître le véritable Dieu, & J. C. son Fils qu'il a envoyé, n'ont pas néanmoins celui d'être dans la véritable Eglise, ou qui ont du moins un juste sujet d'aprehender de n'y être pas.

Cette loi est que la vérité ne se trouvera jamais seurement que dans cette même Eglise. Qu'il faut par conséquent la connoître pour s'unir à elle, & s'en faire instruire par la bouche de ses Pasteurs légitimes, s'atachant à eux comme des enfans nouvellement nais, qui s'étant dépouillez de toute passion & de toute malice, desirent ardemment le lait spirituel & tout pur, dont leur mère veut les nourrir, afin de les faire croître sans cesse pour leur salut. 1. Pet. 11. 1.2.

Il ne me seroit pas difficile, mes Frères, de vous aider à connoître cette charitable mère, si vos Ecrivains se fussent contez de la combattre en tant qu'elle est la base & le fondement de toutes les vérités du Christianisme: mais ils ont prévenu vos esprits de tant de différentes idées contre'elle que l'on ne sçait de quel côté s'y prendre. D'ailleurs ces Lettres ont cela de particulier, que mêlant des subtilitez de logique, des contestations particulieres, des différends personnels, & plusieurs faits qui ne touchent nullement le fonds des choses, avec les points de Doctrine qui y sont examinés, elles vont plus seurement à la fin que l'on s'y est proposée, qui est de vous ren-

4
dre l'Eglise Romaine odieuse & méprisable par toutes sortes de voies, & de vous inspi er del'éloignement pour toutes ses pratiques, sans se mettre en peine si ce que l'on avance est vrai ou faux, exact ou exagéré, essentiel ou non.

J'avoué, mes Frères, que cet artifice m'a mis dans quelque embarras. Mais enfin il m'a paru qu'il n'étoit pas impossible de m'en tirer, en me fixant au seul dessein de défendre & d'établir l'autorité de l'Eglise, sans entrer dans la discussion de tant de choses différentes, qui étant d'une part tres inutile, produiroit infailliblement de l'autre une confusion inconcevable dans les esprits.

J'ai crû donc 1. Que je pouvois passer tous les raisonnemens qui ne sont fondez que sur les simples lumières de la raison. Car, il ne s'agit pas ici d'une These de Logique, & nôtre Religion a bien d'autres fondemens que la raison naturelle. Faudroit-il perdre son tems, par exemple, avec des gens qui n'ataqueroient le mystère de la Trinité, que parce que leur foible raison ne seroit pas capable d'accorder toutes les contrarietez aparentes.

2. J'ai crû qu'il n'étoit point nécessaire d'examiner si tous les faits qu'on prétend être arrivez dans ces tems, & qui ne touchent pas le fonds de la matière, sont suposez ou averez, amplifiez ou bien raportez fidelement. La vérité de la Religion de J. C. ne dépend pas des actions des particulieres qui en font profession. Enfin j'ai crû encore qu'il n'étoit pas besoin de suivre pas à pas les Ecrits qu'on vous a envoiez, non pas même en certains points qui pourroient appartenir à la question, mais qui n'y sont pas essentiels. Je me conformerai en ces trois demarches à l'usage de nos prédécesseurs des premiers siècles. Mais, comme vous pourriez n'en pas croire à ma parole, je vous rapporterai autant de faits que j'ai dans l'antiquité pour vous en convaincre. *choisis*

I. FAIT.

Par où l'on montre que comme l'Eglise ne fonde pas ses décisions sur le raisonnement humain, elle est aussi en droit de prétendre qu'on ne les doit pas combattre par cette sorte de raisonnement.

IL y eut dès la naissance de l'Eglise deux usages contraires sur la célébration de la Pâque. La plupart des Eglises de l'Orient la célébroient le même jour que J. C. l'avoit célébrée, & celles d'Occident un autre jour, pour ne pas convenir en cela avec les Juifs. Cette diversité partageant les Evêques, dont chacun vouloit garder la pratique de son Eglise, donna lieu à plusieurs Conciles

les. Théophile Métropolitain de Césarée en Palestine en assembla l'an 198 par ordre du Pape S. Victor. Il y représenta que pour procéder avec connoissance de cause en cette affaire, il falloit examiner la manière & le tems de la création du monde. On le fit : & l'on trouva que ce grand ouvrage avoit été fait 1. le jour que nous appellons aujourd'hui le Dimanche ; parce qu'il est écrit que Dieu se reposa le septième jour : 2. Au Printems ; parce que la terre avoit d'abord produit de l'herbe. 3. Dans l'Equinoxe , à cause de l'égale division des ténébres d'avec la lumière : enfin 4. dans la pleine Lune, parce que cet autre n'auroit pas éclairé sans cela le commencement de la nuit. D'où ils conclurent que la Pâque se devoit célébrer le premier Dimanche après la pleine Lune de Mars. Cette conclusion fut confirmée par ces autres raisons : Que Dieu avoit visiblement béni ce jour plus que tous les autres. Qu'en ce jour que les Israélites délivrés de la servitude d'Egypte avoient passé la mer rouge : Qu'en ce jour la manne avoit commencé de tomber dans le désert pour y nourrir le Peuple de Dieu ; Qu'en ce jour enfin J. C. étoit resuscité : Après quoi on n'hésita plus d'embrasser le parti des Occidentaux, & la décision du Pape Victor.

Voilà bien de raisons de l'établissement de cet usage. Toutes ne sont pas également fortes. Beaucoup des gens doutent encore aujourd'hui de la solidité de plusieurs, qui néanmoins célèbrent la Pâque au jour marqué par ce Concile. En effet qui croiroit que quand le monde n'auroit pas été créé au Printems, à l'Equinoxe de Mars & un Dimanche, cette solennité en deût être moins faite le jour que l'Eglise a déterminé, & auquel J. C. est resuscité ? Cependant les Orientaux n'ont jamais ataqué ces raisonnemens pour combattre la décision qui avoit été faite ; comme les Occidentaux de leur part n'ont jamais soutenu cette décision sur cette prétention que leurs raisonnemens fussent d'une certitude infaillible.

Que si l'Eglise en a usé ainsi, & cela dans les tems les plus purs, pour de simples points de discipline, dans la décision desquels la raison a souvent lieu, d'autant que les usages peuvent être changez selon les circonstances des tems, des lieux & des personnes, & selon les inconveniens qui surviennent dans l'exécution des choses le plus sagement ordonnées, que n'auroit-elle pas fait pour des points de Foi, qui ne peuvent jamais être soumis à la raison, parce que ses lumières sont trop foibles pour pénétrer à fond les choses surnaturelles ?

Je sçai bien que l'Auteur de la X V I. Lettre de Hollande traite cette proposition de ridicule : Que l'Eglise n'est pas infaillible dans ses raisonnemens,

5
quoi qu'elle le soit dans ses conclusions : Parce que comme il est rare qu'on ne trouve à chicaner sur les raisons qu'on donne des décisions, il voudroit bien pouvoir étendre cette liberté jusqu'aux décisions même. Mais il se trompe en supposant ce qui n'est pas vrai en ce genre, que la conséquence ne peut suivre que la nature des prémisses, pour parler avec l'école ; & que si la certitude de celles-ci n'est pas infaillible, la vérité de celle-là ne le sçauroit être aussi. Il s'efforce de le prouver par les règles de la Logique, & par des raisonnemens qui tendent à montrer que l'on ne peut être infaillible dans la fin, si l'on ne l'est dans les moiens ; & qu'un Juge ne peut être incapable de tomber dans l'erreur en une chose, s'il ne l'est en toutes. Et après cela, il conclut que le contraire est aussi absurde que de dire qu'un homme peut arriver en Paradis en marchant dans la voie de l'Enfer, ou à Rome en suivant un chemin qui l'en éloigne.

Tout cela seroit bon s'il s'agissoit d'une conclusion de Philosophie, ou même de Théologie, parce que l'une & l'autre dépend essentiellement des prémisses. Mais il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit des dogmes & des mystères de nôtre Religion, ou même des reglemens que l'Eglise fait, comme vous venez de le voir dans l'exemple que je vous ai rapporté. La vérité de ses décisions en ce cas n'est pas tant fondée sur la vérité des prémisses que sur l'assistance infaillible du S. Esprit, qui lui a été envoié par le Pere Eternel au nom de J. C. son Fils, pour lui enseigner & lui suggerer toutes choses. Joann. x i v. 26. Aussi quand les Apôtres firent leur décision sur les observations légales, ils ne se mirent pas en peine de la justifier par des raisons. Ils dirent simplement que le S. Esprit l'avoit trouvé bon ainsi ; *Visum est & Spiritui Sancto*, Act. x v. D'ailleurs qui ne sçait qu'il se peut faire qu'une conséquence soit mal tirée, & que néanmoins ce que l'on conclut, soit tres véritable. Ce n'est pas pour apprendre à l'Eglise à raisonner, que l'esprit de vérité lui a été donné ; mais pour lui apprendre à connoître & à croire toutes les vérités nécessaires à salut : *Spiritus veritatis docebit vos omnem veritatem*. Joan. x v i. 13.

Ainsi, mes Frères, quand l'Auteur des Lettres trouveroit quelque défaut dans quelqu'un des raisonnemens que les Evêques auroient fait pour apuier les décisions des Conciles, nous ne nous en devrions pas mettre fort en peine. L'Eglise ne changeroit pas ses décisions, quand bien elle viendroit à reconnoître que l'on a manqué à suivre quelque règle de Logique. Voilà pourquoi nous ne perdrons point de tems à refuter tant de raisonnemens contenus dans les Lettres prétendues Pastorales : parce que n'étant fondez ni sur l'Ecriture ni sur la

Tradition, ils ne sçauoient donner aucune atteinte à l'autorité ou à l'infailibilité de l'Eglise.

Nous nous amuserons encore moins à refuter ce grand amas de choses différentes que l'on voit dans ces Lettres: cette multitude de faits & d'incidens qui ne font rien au fond des questions, & qui ne tendent qu'à rendre l'Eglise odieuse.

C'est encore ici un artifice de l'Auteur, qui voulant paier d'esprit, & couvrir par adresse les défauts de la cause qu'il soutient, cherche à tirer avantage de tout. Il n'est rien qu'il ne fasse, tantôt pour rendre ses parties suspectes; tantôt pour surprendre ceux à qui il écrit. Ici il leur conte une histoire, là il les amuse à un incident: & par l'un & par l'autre il ne tend qu'à leur faire perdre de vûe la question principale; bien assuré que, s'il peut leur persuader qu'on n'a pas raison dans quel qu'un de ces incidens, ils conclurront sans peine, prévenus comme ils sont, que l'on n'a pas moins de tort dans le fond.

Mais il nous permettra, s'il lui plaît, de ne prendre point l'échange, & d'aler toujours à l'essentiel sans nous arrêter à ce qui est inutile pour la connoissance de la vérité. Comme il imite la plupart de ceux qui se sont élevez contre l'Eglise dans tous les tems, lesquels n'ont jamais rien oublié pour obscurcir ou pour embarasser les disputes, nous tacherons de notre coté de suivre la conduite que l'Eglise a toujours tenuë en ces rencontres, qui est toute contraire à la sienne. Vous l'alez voir dans un exemple que nous avons encore choisi dans l'antiquité. Les adversaires de l'Eglise y font tout ce que nous voions dans les Lettres prétendues Pastorales, & l'Eglise Catholique y néglige tout ce qui est inutile pour ne s'attacher qu'à l'essentiel.

I I. F A I T.

Qui montre qu'il faut s'attacher au fond de la question, sans s'amuser aux choses qui ne la touchent pas.

C E fait est pris de la célèbre conférence de Carthage, où les Donatistes montrèrent tant d'adresse que malgré l'habileté de S. Augustin qui combattoit contre eux, ils firent consumer la plus grande partie du tems de l'assemblée en préambles & en incidens, sans venir presque jamais au fond des questions qui les divisoient des Catholiques. Il faut premièrement régler la séance, & examiner si tous les Evêques des deux partis y devoient assister; s'ils y disputeroient; s'ils y opineroient; & si chaque parti auroit ses Secrétaires pour écrire ce qu'ils diroient, ou s'il y en auroit de communs.

On convint qu'il n'y auroit que sept Evêques choisis de chaque parti, pour discuter les matières en présence des autres qui seroient égaux en nombre, & qui auroient la liberté de parler à basse voix à celui des sept Evêques de leur parti qu'ils voudroient. Mais les Donatistes aléguans qu'ils étoient plus de 260 Evêques qui occupoient les anciens sièges, prétendoient que les Catholiques qui avoient été mis dans les sièges nouvellement érigés, ne pouvoient pas être reçus dans le rang des Evêques, & qu'ainsi le nombre des Evêques Catholiques ne pouvoit pas égaler celui de leurs Evêques, & que c'étoit faussement que les Catholiques avoient fait croire aux Empereurs que les Evêques Donatistes n'étoient qu'en tres-petit nombre.

Ils firent encore un nouvel incident sur les qualitez des Juges qui seroient choisis, prétendant qu'on devoit commencer par examiner les excès qui avoient été commis de part & d'autre depuis près de deux siècles que cette affaire duroit, soit afin que des criminels n'eussent pas de part dans les décisions qui se feroient, soit afin qu'on pût desabuser les Empereurs & le public des impostures qu'on avoit mises en avant contre des innocens. Enfin ils mirent en question si dans la dispute on devoit s'appuyer seulement sur des textes du Vieux & du Nouveau Testament, ou si l'on pouvoit se servir de toutes sortes de raisons.

Tous ces incidens dont quelques-uns ne paroissent pas injustes, donnèrent occasion à plus de deux cens articles qu'il falut valider avant que d'entrer dans le fond de la question, malgré les instances des Catholiques, dont les uns crioient sans cesse qu'on y entrât: *Ad negotii merita veniamus*; & les autres qu'il faloit éviter toutes sortes d'inutilitez pour venir au fond: *Non interponantur quæ ad rem necessaria non sunt*. Mais c'étoit toujours inutilement. Car les Donatistes firent consumer la seconde des trois séances dont nous avons le verbal par cette seule demande qu'ils firent; Qu'on leur communiquât par avance tout ce qu'ils seroient obligez de signer, pour avoir le loisir de l'examiner. Ils firent encore consumer une partie de la troisième séance sur ce qu'ils vouloient qu'on convint, qui avoit donné lieu à cette conférence, qui l'avoit ordonnée, qui avoit eu le premier recours aux Princes, & qui étoient ceux qui les avoient obligez d'envoier leurs Légats dans l'assemblée; enfin à force de demander que l'on vint à l'essentiel de la conférence, l'on agita la question de la véritable Eglise. Les Catholiques soutinrent que c'étoit celle qui avoit J. C. pour époux, qui étoit répandue dans toute la terre; & que le nom de Catholique ne lui est pas seulement attribué pour

marquer cette étenduë, mais encore pour marquer la société dans laquelle se trouvent les Sacramens & la sainteté : *Quod Sacramentis plenum est, quod sanctum.* Les Donatistes au contraire prétendoient que les vices & les péchez des Catholiques l'avoient fait périr parmi eux, & qu'elle étoit reduite aux seuls Donatistes, parce qu'ils étoient gens de bien & vertueux.

Les Catholiques repliquèrent que l'Eglise est composée de bons & de méchans; qu'elle ne tolère pas seulement ceux-ci, lors qu'ils sont devenus tels depuis avoir été reçus dans son sein, mais qu'elle y en reçoit même qui le sont déjà; qu'il ne faut négliger la correction ni des uns ni des autres; enfin que l'Eglise peut déposer & dégrader les méchans Ministres, les reduire aux rangs les plus bas & même les excommunier. Tout cela néanmoins fut inutile: parce que les Donatistes voulant couvrir la confusion où les jetoit la force des autoritez de l'Ecriture & de la Tradition, recommencèrent leurs incidens, aléguans que tout leur étoit suspect, qu'on ne leur rendoit pas la justice qui leur étoit due sur leurs préalables, & qu'ils ne signeroient pas leurs réponses qu'on ne leur permit de mettre *sans l'apel.* Ainsi plusieurs persiflèrent dans leur obstination, publiant qu'on ne les avoit pas voulu écouter, ni leur rendre justice, & qu'on n'avoit gardé aucune des formalitez que l'Eglise prescrit. Et sous ces prétextes non seulement ceux-là demeurèrent dans l'éloignement & dans l'averfion pour l'Eglise; mais l'aïant ainsi persuadé à ceux qui les en croioient, cette idée de la violence & de l'injustice dont ils disoient que l'on avoit usé dans cette occasion, augmenta si fort leur averfion qu'ils furent pires qu'ils n'étoient auparavant.

En vérité, mes Frères, pour peu qu'on considère avec attention les lettres, les sermons & les autres écrits que vos anciens Ministres vous envoient, il ne sera pas difficile d'y remarquer le caractère des Donatistes. Comme eux ils forment des incidens sur tout. Comme eux ils se plaignent continuellement de l'injustice & des violences de ceux qui les veulent ramener à l'Eglise. Comme eux ils veulent examiner sans cesse des excès commis, rapporter des faits ou conter des histoires aussi propres à dissiper l'esprit, & à exciter des passions dans le cœur, qu'elles le sont peu à éclaircir le fond des choses. Comme eux enfin ils sont habiles à mettre les apparences de leur coté; & s'ils se déclarent ouvertement contre l'autorité de l'Eglise, ils font au moins semblant d'être inviolablement atachés à celle de l'Ecriture; & cela dans le tems même qu'ils s'en éloignent le plus.

C'est ce qui vous doit ouvrir les yeux, mes chers enfans, sur tant de différentes relations que

l'on vous envoie. Lors que vous voiez une si grande affectation de vous faire sçavoir ce qu'on prétend être arrivé, tantôt à Mets, tantôt en Poitou, tantôt à la Rochelle, tantôt dans les prisons, tantôt sur des vaisseaux qui aloient à l'Amérique, répondez en vous-même à ces Ecrivains ce que Saint Augustin disoit si souvent aux Donatistes dans la Conférence de Carthage: *Laissez, laissez toutes les choses qui ne sont pas de l'essence de la question: Allez au fait & examinez seulement si l'Eglise, dans laquelle nous sommes rentrez, n'est pas l'Epouse de J. C. & la même que les Apôtres ont fondée.*

Quand toutes ces Histoires seroient véritables, qu'en pourroit-on conclurre de juste contre l'autorité de l'Eglise? A votre avis, mes Frères, ce raisonnement est-il fort conclüant. Ici on a maltraité une Demoiselle; là un Dragon a donné des marques de sa brutalité en insultant un Gentilhomme; dans une telle Ville un Directeur d'Hôpital en a usé tres-mal avec beaucoup de Nouveaux Convertis; à Bordeaux on a falsifié un Nouveau Testament; sur une telle côte il a échoué un vaisseau chargé de Nouveaux Convertis qu'on menoit dans l'Amérique: Donc l'Eglise de J. C. n'est pas infallible: Donc l'Eglise Romaine n'est point l'Eglise de J. C.: Donc elle n'a pas droit de rien ordonner à ses enfans: Donc ils ne sont nullement obligés en conscience de lui obéir.

Celui de vos Ecrivains qui est si scrupuleusement ataché aux règles de la Logique qu'il y veut assujettir les décisions que l'Eglise fait sur la foi, trouvera-t-il que ces règles soient bien gardées dans l'argument que nous venons de faire? C'est pourtant celui qu'il fait continuellement dans ses Lettres, & avec lequel il prétend vous prévenir contre l'Eglise, dans laquelle vous êtes rentrez, & vous persuader qu'elle n'est pas la véritable Eglise de J. C. Pour moi, j'aurois autant conclurre contre la Religion de J. C. en ces termes: Saint Jacques & Saint Jean voulurent faire tomber le feu du Ciel sur la Ville de Samarie, Saint Pierre coupa une oreille à Malchus dans le jardin des Olives: Donc la Religion que les Apôtres professoient après l'avoir aprise de J. C. n'étoit pas bonne. Et si le premier raisonnement est juste, je ne vois pas pourquoy le second ne le seroit pas.

Après cela n'aurois-je pas bonne grace, mes Frères, de vous amuser & de m'amuser moi-même à suivre cét Ecrivain dans tout ce qu'il dit qui ne touche pas la question de l'autorité de l'Eglise? N'ai-je pas raison de suivre plutôt l'exemple de ses défenseurs, & de l'imiter elle-même, qui n'a ja-

mais fait aucun conte ni des raisonnemens, fondez sur la seule lumière naturelle que l'on a fait contre ses décisions, ni des incidens que l'on a formez pour l'empêcher de s'apliquer au fond des affaires, ni même, ce qui est bien plus à remarquer, des choses qui appartenant en quelque sorte à la matière qu'elle traitoit n'y étoient pas néanmoins tout à fait essentielles, comme vous l'alez voir dans un fait de l'antiquité tiré d'un Concile tenu du tems du Pape Damase.

III. FAIT.

Qui prouve qu'il ne faut s'arrêter qu'à ce qui est essentiel à la question.

Saint Ambroise ayant été informé que deux Evêques nommez Palladius & Secundianus renouvelloient les erreurs des Arriens, demanda à l'Empereur la liberté d'assembler un Concile contre eux à Aquilée, le priant en même tems d'y faire venir ces deux Evêques, & de faciliter à ceux d'Afrique, des Gaules, d'Espagne & d'Italie le moien de s'y trouver. Cela étant executé, Saint Ambroise qui présidoit à cette Assemblée, commença la procédure contre ces deux Evêques, en leur demandant ce qu'ils pensoient de certains points de foi sur lesquels ils étoient suspects. Mais, au lieu de répondre juste, & de déclarer précisément s'ils croient que la doctrine d'Arrius fût bonne ou mauvaise, comme on les en pressoit, ils suivirent les traces des Donatistes, & il n'y eut point de sorte d'incidens qu'ils ne formalissent pour s'empêcher de venir au fait. Ils commencèrent par déclarer suspects tous les Evêques qui composoient ce Concile, & sur tout S. Ambroise, qu'ils acusoient d'avoir surpris l'Empereur en l'empêchant d'en assembler un général, comme il l'avoit d'abord ordonné. Ils ajoûtoient que l'assemblée n'étoit pas assez nombreuse pour les juger, qu'ils ne la reconnoissoient point, & qu'ils vouloient des Notaires à eux pour écrire leurs réponses.

Après cela, comme on ne laissoit pas de leur faire des questions sur les points essentiels de l'Arianisme, leur représentant que tout Evêque doit être toujours prêt de rendre compte de sa foi à quiconque lui en demande, Palladius l'un des coupables se mit à chicaner sur tout. Et, quoy qu'il allégât des choses qui quelquefois sembloient être du fait, néanmoins usant continuellement de détours, il n'alloit jamais droit au nœud de la difficulté. Il ne se vit pas plutôt interrogé, qu'il s'avisait d'interroger à son tour les Evêques Catholiques. Si on lui demandoit, si le Fils de Dieu est sage & éternel, il répondoit en demandant ce que

8
c'étoit que l'éternité & ce que c'étoit que la sagesse. Le pressoit - on de dire s'il étoit égal à son Père, il demandoit avec opiniâtreté qu'on lui expliquât ce texte de l'Ecriture *Pater major me est*. Et comme il embarassoit ses demandes & les réponses de plusieurs discours, les Catholiques lui disoient souvent qu'il ne falloit pas sortir de la thèse, ni donner le change: *non opus est evagari divitiis*. Qu'il ne falloit point éloigner la décision du point dont il s'agissoit, par des détours: Que c'étoit en vain qu'il s'éforçoit de couvrir le venin de son opinion contraire aux décisions du Concile de Nicée par l'autorité de l'Ecriture, en disant comme il faisoit, qu'elle étoit la règle de ses paroles, *ego secundum scripturas loquor*: Que la fourberie & le déguisement étoient indignes d'un Evêque qui rendoit raison de sa foi, *sine calliditate fidem tuam debes exponere*: Enfin que comme on l'interrogeoit avec beaucoup de simplicité pour apprendre seulement de lui la vérité de ce qu'il croioit, il devoit de sa part répondre de même; *scias quia simpliciter à vobis veritas requiratur*, jusques - là que plusieurs Evêques Catholiques voiant ses artifices prononcèrent anathème contre ceux qui n'expliquoient pas leur foi nettement & avec liberté, *anathema et qui non explicat si dei libertatem*.

Le procédé de l'Auteur des Lettres n'est pas tout à fait semblable à celui de ces deux Evêques; parce qu'il n'y a point de déguisement & d'artifice dans son fait touchant le point essentiel de la question. Ces Evêques conservant une apparence de respect pour la Doctrine de l'Eglise, n'osoient pas dire qu'ils l'avoient abandonnée, quoique l'on vit bien ce qui en étoit à travers de tous les nuages dont Palladius envelopoit ses réponses. Mais l'Auteur des Lettres, ou plus franc ou moins circonspect, se metant tout d'un coup au dessus de cette modestie affectée secouë tout à fait le joug: & non content de faire ouvertement profession, non seulement de ne pas croire, mais encore de combattre l'autorité de l'Eglise, il soutient que sa prétention d'être infaillible est une des plus folles erreurs & une des plus extravagantes absurditez qui puisse venir dans l'esprit de l'homme.

Mais, si cét Ecrivain ne ressemble pas à ces Pasteurs infidèles dans la dissimulation de leur sentiment, il leur ressemble certainement dans la manière d'ataquer ceux de l'Eglise. Il semble qu'il ait oublié ses propres principes selon lesquels il ne doit s'atacher qu'à l'Ecriture. Il ne se sert que de la raison pour combattre l'infaillibilité de l'Eglise, & il ne le fait même qu'en ataquant quelques raisons par lesquelles on en éclaircit la vérité sans venir jamais aux textes
des

des Livres Sacrez, qui sont le vrai fondement de ce Dogme. Toujours attaché à donner à ses Lecteurs quelque chose qui les frappe d'abord, & qui leur paroisse plausible, il laisse l'essentiel à part; comme si l'Eglise en défendant la certitude de sa foi, étoit obligée de défendre, avec la même ardeur la certitude de toutes les raisons dont les Docteurs se servent pour expliquer ou pour illustrer les décisions. Il combat, ou il tourne en ridicule quelques-unes de ces explications des Docteurs, en leur donnant même des tours qu'elles n'ont pas dans les Ecrits de ceux qui les ont apportées: & après cela fort content de ses prétendus triomphes, traitant toujours ceux qui croient l'infailibilité de l'Eglise de J. C. de fous & insensés, il regarde comme une grace de les écouter encore une fois avant que de prononcer sa dernière sentence contre eux: *Encore faut-il que ce qu'ils diront soit fort bon, & que cela frappe, autrement il les declare coupables d'une des plus folles erreurs qui soient jamais montées dans l'esprit humain.*

Cét Auteur n'en demeure pas là. Après s'être attaché à son ordinaire à ce qui n'est pas essentiel, en démontrant, selon qu'il se l'imagine, que si l'Eglise étoit infailible, la Sinagogue devoit l'avoir été; & comme s'il étoit devenu tout d'un coup le Conseiller de Dieu, il avance sans façon qu'il étoit beaucoup plus nécessaire que Dieu rendi la Sinagogue infailible qu'il n'étoit nécessaire que l'Eglise Chrétienne le fût. D'où vient qu'ayant fait plusieurs réflexions là-dessus il continué en ces termes: *Ces réflexions étant faites, je voudrois que vous pressassiez vos Convertisseurs en conscience de vous dire pourquoi Dieu n'a point pourvu à ces extrêmes besoins de l'Eglise Judaïque par son esprit d'infailibilité? Pourquoi a-t-il réservé cet admirable privilège pour l'Eglise Chrétienne qui en avoit le moins de besoin? Il faut répondre & dire quelque chose qui satisfasse, autrement nous conclurons que c'est un égarement d'esprit visible d'attribuer l'infailibilité à l'Eglise du Nouveau Testament, & non point à celle du vieux.*

En vérité, mes Frères, cet Ecrivain n'y pense pas, après tant de réflexions qu'il dit qu'il a faites. Il en devoit faire une autre, qui lui auroit épargné la peine de faire tant de raisonnemens inutiles. Où a-t-il trouvé que dans les choses qui dépendent de la pure volonté de Dieu, l'on soit obligé de donner des raisons qui satisfassent? Il a plu à Dieu, répondra un Catholique de donner l'infailibilité à l'Eglise dont J. C. son Fils est l'époux d'une manière particulière, & il ne lui a pas plu de la donner à la Sinagogue qui n'étoit que la figure de cette Epouse. Je trouve continué ce Catholique, le premier clairement dans l'Ecriture; & cela me suffit pour le croire. Le

second n'y est pas: & cette Eglise même à laquelle l'Ecriture me renvoie, ne m'en dit rien. Je n'en dirai donc rien moi-même; ou même, si je veux, je ne le croirai pas. Que repliquera à cela notre Auteur? Il se debatra sans doute pour faire voir que le Catholique ne raisonne point: que l'infailibilité étant plutôt nécessaire à la Sinagogue qu'à l'Eglise, il doit donner de bonnes raisons de la différence que Dieu a faite de l'une & de l'autre. Je n'y suis pas obligé, repartira triomphalement le Catholique: parce que je n'ai pas été appelé aux Conseils de Dieu: *Quis consiliarius ejus fuit?* L'Ecriture m'a appris l'un, & ne m'a pas appris l'autre. Cela me suffit encore une fois sans en dire davantage; *non inquirenda sunt que silentio sunt tradita; sed veneranda que scripta sunt*, répond Theodoré à une question qu'il se fait en expliquant la Génèse sur le lieu où Dieu a mis Hénoc. *Il suffit de reverer ce qui est écrit, & il faut bien se garder de rechercher ce qui est caché sous le silence.* Mais les raisons que j'allégué sont fort bonnes, repliquera l'Auteur, & moi je continué de lui repliquer pour le Catholique que je me contente de croire ce qui est écrit, & que je ne fais nul cas de cette sorte de raisonnemens qui ne sont pas le fondement de ma créance. C'est la parole de Dieu interpretée par l'Eglise à laquelle cette même parole m'a renvoyé, qui l'est toute seule. C'est sur elle que je me fonde essentiellement, & non pas sur des convenances, qui tout au plus peuvent satisfaire un esprit en quelque chose, mais qui n'étant pas capables de le réduire en servitude pour le soumettre à J. C. comme parle l'Apôtre, ne sont pas aussi capables de fonder la foi.

Il faut aller au fait, auroient dit Saint Ambroise & les autres Evêques à cet Ecrivain, ne courez pas de raisonnement en raisonnement, attachez-vous à l'essentiel, combattez l'infailibilité de l'Eglise par la parole de Dieu, ou par le témoignage de l'Eglise comme vous vous vantez que vous le ferez dans la suite: ou bien attaquez les passages de l'Ecriture sur lesquels cette infailibilité est fondée; autrement vous n'avancerez rien avec vos demandes à faire aux Convertisseurs, qui ne sont nullement essentielles à la question de l'infailibilité de l'Eglise Chrétienne de laquelle seule il s'agit, & non pas de la Judaïque. Répondez vous-même en termes précis, & dites: *Si l'n'est pas vrai que J. C. a donné à ses Apôtres & à leurs successeurs le pouvoir d'exposer à son Eglise ce qui y doit être cru, ou rejeté, ou pratiqué avant même qu'il y eût aucune Ecriture du Nouveau Testament? Si l'n'est pas vrai que J. C. a dit que c'étoit l'écouter lui-même que d'écouter ses Apôtres, & que ceux qui n'écouterient pas*

L'Eglise devoient être regardez comme des Païens ? S'il n'est pas vrai que J. C. s'est engagé de se trouver au milieu de ceux qui s'assembleroient en son nom ? Enfin s'il n'est pas vrai que J. C. a promis à l'Eglise, que son Père lui enverroit son esprit en son nom pour l'animer, pour la conduire, & pour lui enseigner toute vérité.

Mon Dieu ! que les idées que l'Auteur des Lettres prend en suivant aveuglement les fausses lumières de la raison humaine, sont différentes de celles que conçoit un esprit plein de foi & de respect pour l'Ecriture. Lors qu'il lit les preuves que nous en venons de rapporter. Ces preuves ne présentent à ce dernier que des idées nettes d'infailibilité pour l'Eglise ; & l'autre trouve si fort le contraire dans sa raison, que croiant avoir déjà prouvé dans sa XIX. Lettre l'absurdité de ce Dogme en le découvrant & en le mettant à nud, il ne fait pas façon d'ajouter que, suivant l'Eglise à la trace, il va faire voir qu'elle trebuché perpétuellement, qu'elle erre ; & qu'elle se trompe & dans les choses qui sont grandes & dans celles qui le sont moins ; ce qui est aussi évident selon lui, qu'il l'est que le cheval a quatre pieds, & que l'homme n'en a que deux.

A voir la fierté avec laquelle cet Auteur se vante d'avoir ruiné ce Dogme, & découvert son absurdité en le mettant tout nud, qui ne croiroit que mettant à part toutes sortes de raisons, tant de son coté que de celui de ses adversaires, comme incapables de fonder un point de foi, ou de le détruire, il est allé d'abord à l'essentiel, & qu'il a attaqué l'infailibilité en elle-même, en faisant voir qu'elle est contraire aux Livres Sacrez, & que l'on y trouve que l'Eglise n'a point d'autorité, & qu'elle n'est point infailible ?

Au défaut de cela cet Auteur devoit au moins produire la démonstration invincible qu'il promet dans cette même lettre, & convaincre tout le monde que l'Eglise, comme il dit, trebuché perpétuellement. Cependant on est bien étonné, quand on voit qu'après cette magnifique division des prétendus erreurs notoires de l'Eglise, en erreurs établies par un consentement unanime de tous ses Docteurs & de tous ses troupeaux, & en erreurs établies par des décisions formelles de ses Conciles, toute la preuve des erreurs du premier genre se réduit à un seul raisonnement.

Fausseté de l'unique démonstration par l'expérience de l'Auteur des lettres de Hollande contre l'infailibilité de l'Eglise.

Une chose est constante & avouée [dit-il] c'est que depuis S. Cyprien qui vivoit dans le troisié-

10
me siècle jusqu'à plusieurs siècles après lui, il y a un consentement unanime sur la nécessité de l'Eucharistie pour les enfans immédiatement après le Batême, quelques jeunes qu'ils eussent été baptez. C'étoit une erreur établie par un consentement unanime : donc l'Eglise par consentement unanime peut tomber dans l'erreur. *Let. XIX*

Voilà le raisonnement qui enferme la prétendue démonstration invincible de l'auteur par l'expérience que l'Eglise n'est pas infailible. C'est grand dommage que tout y soit équivoque, & faux ou dans le droit ou dans le fait, ou dans tous les deux. Qu'entend-il par ces paroles : Il y a eu un consentement unanime sur la nécessité de l'Eucharistie pour les enfans, &c. Cela se peut entendre, ou d'un consentement unanime pour croire que l'Eucharistie étoit absolument nécessaire aux enfans pour être sauvez ; ce qui seroit un dogme : ou seulement d'un consentement unanime pour la leur donner ; ce qui seroit un usage général. Et cela prouve que la proposition est équivoque.

Ce n'est pas tout : Elle est encore fautive dans l'un & l'autre sens. Dans le premier ; parce qu'il n'y eut jamais de dogme dans l'Eglise sur cette nécessité. C'est une fausseté de fait que l'Auteur avance. Car malgré cet air de feureté & de confiance qui lui fait dire, que le consentement unanime sur la nécessité de l'Eucharistie a duré depuis S. Cyprien jusqu'à plusieurs siècles après lui, on le défie de produire seulement deux ou trois Auteurs considérables qui aient été dans ce sentiment, quoi que S. Augustin ait des expressions qui tout d'un coup paroissent fortes là-dessus. Dans le second, parce qu'encore que l'usage de donner l'Eucharistie aux enfans fût assez commun, on ne peut pas dire néanmoins qu'il fût général dans toute l'Eglise : c'est encore une fausseté dans le fait.

D'ailleurs il y en a encore une dans le droit. Car quand cet usage auroit été aussi général que l'auteur se le figure, seroit-ce pour cela une erreur ? Il y a eu des usages généraux dans l'Eglise ; par exemple, de donner le Batême par immersion, soit que l'on en fit seulement une en plongeant le baptez dans l'eau une seule fois ; soit que l'on en fit trois, en l'y plongeant trois fois, ce qui a été plus commun & plus général, que l'usage de donner l'Eucharistie aux enfans : Dira-t-on que l'Eglise ait été pour cela dans l'erreur en suivant ces usages, ou qu'elle y soit présentement pour les avoir quittez ? Nullement : parce que les usages changent selon les tems. On les suit, & on les quitte sans erreur, quand on a de bonnes raisons de le faire. Ce qui est bon aujourd'hui, deviendra mauvais demain par le changement des circonstances des tems, des lieux, & des personnes qui profitent d'une pratique en

un tems, & qui en abusent dans l'autre, quoi qu'en soit elle soit toujours bonne. Si ces changemens étoient des erreurs, il seroit aisé de convaincre cét Ecivain que l'Eglise P. R. y a été bien sujete. Car combien de changemens ne s'est-il pas faits dans sa Discipline, quoi qu'elle ne soit que depuis trois jours.

Enfin ce n'est pas en cela seul que le raisonnement de l'Auteur est mauvais & faux. Il l'est encore dans les suppositions. Il suppose que si l'usage de donner l'Eucharistie aux enfans étoit général dans les siècles qu'il marque, il s'ensuivroit de là qu'il y avoit pour ces mêmes enfans une nécessité de salut de le recevoir, & que l'Eglise le pensoit ainsi : & cette supposition n'est pas véritable.

L'usage est général aujourd'hui dans l'Ég. Cath. de se servir d'eau bénite en donnant le Batême, & d'accompagner ce Sacrement de certaines cérémonies; s'ensuit-il pour cela que les enfans périssent éternellement, ou que même l'Eglise le croie, s'ils sont baptisés avec de l'eau toute simple & sans aucune cérémonie? L'usage est général aussi dans cette même Eglise de donner la Confirmation aux adultes, comme on la donnoit autrefois aux enfans; s'ensuit-il pour cela qu'elle leur soit nécessaire de nécessité de salut, ou même que l'Eglise le croie?

Mais pour donner à l'Auteur des exemples, sur lesquels il puisse moins chicaner: l'Eglise P. R. a pour usage général de donner le Batême aux enfans; & cependant ne soutient-elle pas que ce Sacrement ne leur est pas pour cela absolument nécessaire pour être sauvés; parce qu'il leur suffit selon elle d'être enfans des fidèles. Je sçaidien que c'est là une grande témérité de cette prétendue Eglise, & une erreur mortelle, qui par la négligence qu'elle cause nécessairement dans les parens & dans les Ministres, expose criminellement le salut de tant de pauvres innocens en les privant du Sacrement de la régénération spirituelle, nonobstant ces paroles de la vérité même: *si un homme ne renait de l'eau & du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu.* Joann. III. 5. Mais, quelque fautive que soit en cela la prétention des Calvinistes, elle me sert néanmoins à montrer que selon eux un usage peut être général, sans qu'il y ait aucune nécessité de salut de le suivre pour ceux qui n'y manquent pas par leur faute.

C'est ainsi que la pratique universelle de l'Eglise ordonnée même dans plusieurs de ses Canons, de ne donner le Batême qu'en plongeant trois fois le baptisé dans l'eau, a été observée durant plus de siècles que celle de communier les enfans; sans que néanmoins personne ait cru que le Batême

consistât dans ces trois immersions, & que celui qui n'auroit pas été plongé trois fois dans l'eau d'eût périr éternellement par ce défaut. Et quand quelque particulier l'auroit cru, je ne sçache pas au moins qu'il y ait eu personne qui ait osé imputer cette erreur à l'Eglise. Quand donc elle ordonnoit l'uniformité en ce point, cela ne venoit que de l'uniformité de créance qu'elle vouloit ou établir ou maintenir à l'égard du mystère de la Trinité. Elle souhaitoit qu'on en donnât une marque extérieure par les trois immersions du Batême. La première se faisoit au nom du Père, la seconde au nom du Fils, & la troisième au nom du Saint-Esprit, & ceux qui n'observoient pas cét usage, passoient dans son esprit pour mal disposés à l'égard de ce mystère. C'est ainsi que voulant donner des marques de sa confiance au corps & au sang de J. C. qui sont le prix de nôtre Rédemption, elle les donnoit indifféremment à tous les baptisés. Elle jugeoit sans doute qu'étant devenus les membres du corps mystique de son époux par le Batême, elle les pouvoit nourrir utilement de son corps naturel, caché sous le voile du Sacrement, quoi que d'autres bonnes raisons l'aient obligée depuis à changer sur cela de conduite.

Après tout ce que nous venons de dire sur la prétendue démonstration invincible de l'Auteur des Lettres, je ne vois pas quel grand avantage il en tirera. Mais de ma part j'en prétens tirer un considérable en m'en servant pour appuyer que j'ai avancé, que l'Eglise a tres-grande raison de ne pas suivre ses adversaires dans les raisonnemens naturels qu'ils font contre ses Dogmes, dans les choses qu'ils avancent éloignées des questions dont il s'agit, & dans celles même qui paroissant y appartenir ne sont pas néanmoins essentielles. Car, voyez, je vous prie, mes chers enfans, combien de choses il faudroit faire lesquelles néanmoins cét Auteur ne touche nullement, si l'on vouloit examiner seulement la proposition qu'il avance: *Qu'il y a eu un consentement unanime durant plusieurs siècles sur la nécessité de l'Eucharistie.* Il faudroit voir 1. Si c'étoit un usage universel de l'Eglise de donner l'Eucharistie aux enfans d'abord après leur Batême. 2. Par quel motif on la leur donnoit. 3. Si c'étoit parce qu'on la croioit absolument nécessaire à salut. 4. S'il est né des erreurs de cét usage. 5. Si l'usage les produisoit de soi, ou si c'étoit la malice ou l'ignorance des hommes. 6. Dans quel cas un usage qui en soi n'a rien de mauvais doit être changé, lors que quelques personnes en abusent. 7. Si dès que l'Eglise s'est aperçue que l'on abusoit de

celui qui est en question; elle ne l'a pas changé.

Voilà bien des préalables dont l'examen serieux meneroit fort loin, & après lequel l'Auteur ne trouveroit pas son compte. Aussi s'est-il bien gardé d'entrer en aucune discussion en battant sa prétendue démonstration invincible. Les faussetés que nous y avons remarquées, le prouvent invinciblement; & néanmoins sur ce fondement solide, il ne depouille pas seulement l'Eglise de l'autorité & de l'infailibilité que J. C. lui a donnée, mais oubliant même qu'elle est sa mère, quoi qu'il ne la veuille pas reconnoître pour telle, il en parle avec le dernier mépris; il la traite de ridicule, de folie & d'insensée; & tout fier de la force qu'il trouve peut-être lui seul à son raisonnement, il vous dit en se moquant de vos Convertisseurs, que quoi qu'ils vous battent par tout ailleurs les oreilles des noms de S. Augustin, de S. Chrysostome, &c. néanmoins dans le point de l'infailibilité les grands Adorateurs de l'antiquité, ces diligens Perquisiteurs de ces anciennes sources les trouvent scellées pour eux; en un mot que sur cet article à peine produit - on trois ou quatre petits mots de l'antiquité. *Lett. de M.*

On verra dans la suite s'il a raison. Car, quoi que je sois le moindre de l'Eglise de Dieu, néanmoins dans la confiance d'être soutenu par celui qui a fait parler les enfans & les muets, & les animaux même les plus stupides, j'ose espérer, sinon de terrasser votre Auteur par l'Eglise & par la Tradition, comme il se vante de faire les Catholiques, au moins d'éclaircir le point de l'infailibilité & de l'autorité de l'Eglise par un grand nombre de témoignages pris depuis le premier siècle jusqu'aux derniers. Après les avoir lus, je m'assure non seulement que vous serez convaincus de l'autorité infailible de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, mais que vous entrerez même dans une juste défiance de tout ce que cet Ecrivain, & ceux qui lui ressemblent, pourroient vous dire à l'avenir sur d'autres points, nonobstant l'assurance & la fierté avec laquelle ils ont accoutumé de parler. Par ce moyen j'épargnerai au moins à l'Eglise ma mère la confusion & la honte dont cet Auteur voudroit la couvrir. On verra ce que les plus forts d'entre ses enfans seroient capables de faire pour sa défense; puisqu'un des plus foibles ne craint pas d'accepter le défi qui leur est donné à tous en ces termes: Nous summons les Docteurs Papistes de nous produire quelques titres anciens de l'infailibilité, & s'ils se taisent, nous leur déclarons que nous allons tourner leurs armes contre eux, & que nous les allons terrasser par l'Eglise & par la Tradition. *Lett. de M.*

12
C'est vous, mes Frères, qui serez non seulement les spectateurs, mais encore les Juges & les Arbitres de ce combat.

Plaise à Dieu de délivrer par sa miséricorde votre esprit de toutes les préventions qui l'empêchent de voir la vérité, & votre cœur de toutes les passions qui l'empêchent de la goûter! C'est de lui seul que nous attendons le changement que nous désirons de voir en vous. Nous pourrions bien planter & arroser, mais lui seul peut donner l'accroissement. Nous ne cesserons point de lui demander cette grâce pour vous, mes chers Enfans, & de votre part vous ne devez pas cesser non plus de le prier de vous l'accorder. Si nous sommes assez heureux & vous & moi pour être exaucés, vous reconnoîtrez si bien le grand bonheur qui vous est arrivé, lorsque vous êtes rentrés dans le sein de l'Eglise Catholique, que vous sentant obligés de réparer tant de jugemens injustes & téméraires qu'une créance trop aveugle en vos anciens Ministres, vous a fait faire contre elle, vous lui adresserez quelque jour ces paroles, dont le fonds est de S. Augustin, *L. de Morib. Eccl. Cath. c. 30.* quoi qu'elles n'en soient pas tirées mot pour mot: Eglise Catholique, véritable mère des Chrétiens, c'est à tort que nous vous avons accusée d'être idolâtre, de corrompre la foi & les mœurs des Chrétiens; puisque vous ordonnez de servir d'un cœur pur un seul & unique Dieu, dont la possession rend la vie parfaitement heureuse, ne nous obligeant point d'adorer ou de servir quelque créature que ce soit, ne mêlant point tout ce qui a été créé, tout ce qui a été capable de changement, tout ce qui est sujet au tems avec cette nature éternelle, incorruptible, inviolable, à laquelle seule l'homme doit se soumettre, à laquelle seule l'ame doit se consacrer. Vous commandez encore d'aimer le prochain, & vous réglez si bien cet amour que l'on trouve chez vous tous les remèdes des diverses maladies que les ames souffrent à cause de leurs péchez. Vous enseignez & exercez les enfans avec une indulgence pleine d'accommodement, les hommes parfaits avec une fermeté pleine de vigueur, & les vieillards avec une gravité pleine de sagesse, selon la différence de leurs âges, & des âges de leurs ames, aussi bien que de leur corps.

Ainsi soit-il.

A TOULOUSE.

De l'Imprimerie de GUILLAUME-LOUIS
COLOMYEZ & JEROME POSUEL,
Imprimeurs du Roi & de la Ville.

II. INSTRUCTION

De M^r l'Evêque de S. Pons contre les Lettres PP. Pastorales de Hollande & de Genève.

Ce que c'est que l'Eglise de Jesus-Christ. Pourquoi on l'appelle l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

MES TRES-CHERS FRERES: comme un des plus grands artifices de vos anciens Ministres, pour vous inspirer de plus en plus l'averfion de l'Eglise Catholique, est de vous la peindre avec des couleurs qui ne lui sont pas naturelles, je crois que je dois au contraire m'appliquer à vous la représenter naïvement telle qu'elle est, persuadé qu'une simple exposition de la vérité aura plus de pouvoir sur vos esprits que le mensonge le plus concerté.

Eglise est un mot Grec qui signifie proprement une assemblée que le hazard n'a point faite, mais qui a été convoquée.

L'Ecriture Sainte applique quelquefois ce terme aux assemblées même des infidelles, & à celles des méchants, *Ecclesia malignantium*. Mais il lui est si ordinaire & sur tout dans le Nouveau Testament de ne donner ce nom qu'à la société de tous les hommes qui aiant été sanctifiés par le sang du Fils de Dieu, & réunis en un même corps, dont il est le chef, professent la Religion du vrai Dieu, qu'on l'a appliqué jusques aux édifices dans lesquels les fidèles s'assemblent pour lui rendre le culte public qui lui est deu.

C'est cette société, mes Frères, qu'on appelle le corps mystique de J. C. dont l'Apôtre Saint Paul nous donne une idée générale lors qu'il écrit aux Ephesiens: *Que tout doit être réuni en J. C. comme dans le chef, tant ce qui est dans le Ciel que ce qui est dans la terre, & que son Père l'a donné pour chef à toute l'Eglise qui est son corps.* Ephes. 1. 10. 22. Cette idée de l'Eglise enferme aussi bien l'Eglise des premiers nais qui sont écrits dans le Ciel, & des esprits des justes qui sont dans la gloire, comme parle Saint Paul; Hebr. xii. 23. que l'Eglise que J. C. purifie encore sur la terre pour la faire un jour paroître devant lui pleine de gloire n'ayant ni tache ni ride, mais étant sainte & irrépréhensible. Ephes. v. 27. Aussi est-il vrai que J. C. est également l'Epoux & le Chef de l'une & de l'autre: de l'Eglise glorieuse & triomphante dans le Ciel, comme de l'Eglise qui combat, & qui se purifie

encore sur la terre: de celle qui n'est occupée qu'à louer Dieu avec les Anges, comme de celle qui invoque encore son nom parmi les hommes, & demande d'être délivrée du mal. En effet il n'a pas moins sauvé par son sang les justes qui ont été dès le commencement du monde, & qui ont soupiré dans l'attente de son avènement, que ceux qui ont vécu depuis dans la foi de sa naissance, de sa mort & de sa resurrection. C'est en ce même sens que l'Apôtre prend encore le mot d'Eglise, lors qu'il dit, *Ephes. v. 32. que l'union de J. C. avec elle est un grand Sacrement, qu'il l'a aimée, & qu'il s'est livré lui-même à la mort pour elle.* Ibid. 25.

Mais l'on entend plus communément par l'Eglise, celle que J. C. a fondée lui-même par sa prédication & par ses miracles, & que le Saint Esprit acheva de former le jour de la Pentecôte, lors qu'il descendit sur les Apôtres & sur les autres fidèles qui étoient assemblés avec eux. Et en ce sens on peut la définir: *La société de tous les hommes, qui aiant été incorporez à J. C. par le Bapême, font profession de croire en lui, & de lui obéir sous le gouvernement de ses Ministres légitimes, dont le chef visible est le successeur de Saint Pierre.* C'est de cette Eglise qu'il est parlé lors que J. C. dit à Saint Pierre: *Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, & les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elles.* Mat. xvi. 16. & lors qu'il est dit dans l'Ecriture; *Qu'il s'éleva une grande persecution dans l'Eglise; Que Saul ravageoit l'Eglise. Que le Roi Hérode employa sa puissance pour maltraiter quelques-uns de l'Eglise.* Act. viii. 1. Gal. 1. 13. 1. Cor. xv. 9. Act. xii. 1.

C'est cette Eglise du Dieu vivant, que Saint Paul appelle *la colonne & la base de la vérité.* 1. Tim. ii. 15. C'est cette Eglise que nous apellons l'Eglise Catholique & universelle, & que nous faisons profession de croire dans le Symbole des Apôtres, lors que nous disons: *Je croi au Saint-Esprit, la sainte Eglise Catholique.* Car dans l'usage perpétuel de l'Eglise les termes d'Eglise & d'Eglise

Catholique signifie la même chose. Elle est composée indifféremment d'hommes & de femmes, de jeunes & de vieux, de Rois & de sujets, de nobles & de roturiers, de clercs & de laïques, pris de tous les peuples & de toutes les nations de la terre; & c'est peut-être pour cette raison que J. C. devant sanctifier, non seulement le peuple Juif, mais encore tous les peuples du monde pour en former une Eglise toute sainte par son propre sang, a souffert la mort hors la porte de la Ville; Hebr. XIII. 12. marquant par là que son Eglise seroit bien différente de la Sinagogue; & qu'au lieu que celle-ci étoit renfermée dans un lieu & dans une nation particulière, celle-là s'étendrait par toute la terre & à toutes sortes de peuples.

L'Auteur des Livres de la Hierarchie Ecclesiastique a pris l'Eglise au même sens, lors qu'il dit que l'Eglise tient le milieu entre la Sinagogue & la Jerusalem céleste, en ce que la Sinagogue n'ayant eu que des Sacremens charnels, des ombres & des figures, & la céleste Jerusalem possédant au contraire la vérité toute nue sans aucune sorte de figure, l'Eglise de J. C. tient de l'une & de l'autre. Elle a encore des signes corporels, des obscuritez & des figures comme la Sinagogue. Elle a déjà des dons spirituels, des clartez & des lumières, comme la Jerusalem céleste. Mais ces mêmes clartez de l'Eglise comparées aux vives & pures lumières du Ciel ne sont que des ténèbres. Car ici bas nous ne voyons que comme en un miroir & en des énigmes, au lieu que dans le Ciel nous verrons Dieu face à face, & toutes choses en lui. I. Cor. XIV. 12. Ici bas nous ne marchons vers le Seigneur que par la foi, & dans notre patrie nous jouirons de lui par la claire vue. II. Cor. V. 7. De Eccl. Hier. p. 1. c. 5.

Enfin, quoique plusieurs Eglises particulières ne fassent toutes ensemble qu'une seule & une même Eglise, ainsi que plusieurs Provinces ne font qu'un même Roiaume; néanmoins l'Ecriture & les Pères ne laissent pas de donner aussi le nom d'Eglise à chaque Troupeau particulier uni avec son Pasteur, & principalement à chaque Diocèse uni avec son Evêque, en y joignant cependant le nom du lieu, c'est ainsi que l'on dit l'Eglise de Corinthe, l'Eglise de Thessalonique, les Eglises d'Asie, les Eglises de Galatie &c. Il en est de même du nom de Catholique. Car quoi qu'il appartienne proprement à l'Eglise universelle, les particulières se peuvent pourtant bien appeler de ce nom avec l'addition d'un tel lieu, ou d'une telle nation: en disant, par exemple, l'Eglise Catholique de Grèce, l'Eglise Catholique de Fran-

ce, l'Eglise Catholique d'Allemagne. C'est ainsi que dans l'histoire d'Eusebe les Eglises de Smirne, d'Antioche & de Carthage sont appellées des Eglises Catholiques, & que S. Athanase appelle souvent son Eglise l'Eglise Catholique d'Alexandrie. Euseb. Hist. Eccl. l. 4. c. 14. & 24. & l. 10. c. 7. Ath. Apol. 2. On les distingue par là des sociétés qui prennent le nom d'Eglise, sans être dans la communion de l'Eglise Romaine, ou du Siège Apostolique de Rome, qui est véritablement le centre de la communion de l'Eglise Catholique. Car, ceux même qui soutiennent que le Pape n'est pas infallible, reconnoissent qu'elle n'a pas seulement été bâtie sur le fondement des Apôtres, c'est à dire sur la foi & sur la prédication de Saint Pierre & de Saint Paul, mais qu'elle a été choisie par Saint Pierre en y fixant son Siège & en y mourant pour être le dépositaire de la Primauté & de l'indefectibilité que J. C. avoit promise à son Eglise en sa personne, lors qu'il lui dit: Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, & les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle. Aussi depuis ce tems-là l'Eglise Romaine a toujours duré sans interruption, & conservé la Doctrine qu'elle avoit reçue de ces Apôtres, avec tant de fidélité & de Religion, qu'elle a toujours rejeté les Doctrines étrangères, & detesté ceux qui en sont les Auteurs, & ceux qui les suivent. C'est enfin elle seule qui a eu l'avantage d'être étendue, au moins successivement, par toute la terre. Voilà d'une part pourquoi on appelle l'Eglise de J. C. l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine; de l'autre pourquoi la sainte antiquité n'a jamais appellé Catholiques que les Eglises qui reconnoissoient le Siège de Rome pour leur chef visible.

Eglise gouvernante & Eglise gouvernée.

Cette Eglise contre laquelle les Protestans se sont élevés avec tant de chaleur, est semblable à un Roiaume bien policé, à une Armée rangée en bataille sous J. C. son Chef & son Roi. Elle a des Gouverneurs & des Ministres, des Chefs & des Licutenans, des Commandans subalternes qui regissent les Sujets & les Soldats, qui contiennent les membres inférieurs de ce Corps mystique dans la subordination aux Supérieurs. Le tout par le pouvoir & l'autorité que J. C. lui-même leur en a donnée, & pour les fins que lui-même s'est proposées. C'est la Doctrine de Saint Paul lors qu'il écrit aux Ephésiens en ces termes: *Jésus Christ qui est monté au-dessus de tous les Cieux a donné à son Eglise les uns pour être Apôtres,*

les autres pour être Prophètes, les autres pour être Pasteurs & Docteurs, afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du Corps de I. C. jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi, & d'une même connoissance du Fils de Dieu à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge & de la plénitude selon laquelle I. C. doit être formé en nous. Eph. iv. 10. 11.

C'est à cette Eglise Gouvernante si bien marquée dans le texte de l'Apôtre, que les Chefs de la R. P. R. que vous avez quittée, avoient principalement déclaré la guerre. Ils la vouloient détruire en persuadant aux peuples que l'autorité qu'elle exerce sur ceux qu'elle gouverne, est une autorité usurpée & tirannique, qui loin d'avoir aucun fondement dans l'Écriture, est tout à fait nuisible aux fidèles.

1) L'Eglise gouvernante, laquelle représente J. C. sur la terre en qualité de Pontife, de Chef, & d'Epoux de toute l'Eglise, puis qu'il nous enseigne clairement lui-même qu'il lui a fait part de ces mêmes qualitez, aussi bien que du pouvoir qui en est inséparable, parce qu'il en est le fondement. De sorte qu'au lieu que ces Messieurs en parlant de l'autorité de notre Eglise gouvernante, osent dire que c'est le mystère d'iniquité, la coupe d'or que cette prostituée tient en sa main, remplie d'abomination, de superstitions abominables, &c. On la doit regarder au contraire comme étant l'Epouse de J. C. d'une manière encore plus particulière & plus sublime que n'est l'Eglise gouvernée.

Saint Paul nous fournit une autre preuve de cette distinction de l'Eglise en Gouvernante & Gouvernée, lors qu'étant à Milet il dit aux Evêques de prendre garde à eux-mêmes & à tout le Troupeau sur lequel le Saint-Esprit les a établis Evêques pour gouverner l'Eglise de Dieu qu'il a acquise par son propre sang. Act. xx. 28.

Voilà en termes formels une Eglise Gouvernée & des Evêques établis par le Saint-Esprit pour la gouverner. S'il ne donne pas à ces derniers le nom d'Eglise, le Fils de Dieu le leur avoit donné lui-même dans son Evangile. C'est en Saint Matthieu, chap. xvi. où ce divin Sauveur nous a fait un commandement qui oblige tous les Chrétiens de corriger leurs Frères en particulier, lors qu'ils tombent dans quelque péché devant eux : avec ordre s'ils n'en sont pas écoutez de prendre encore deux ou trois personnes avec eux, afin, dit J. C. que tout soit confirmé par l'autorité de ces deux ou trois témoins. Que si celui que l'on corrige ne les écoute pas non plus, dites-le à l'Eglise, ajoutez le Fils de Dieu, & s'il n'écoute pas l'Eglise qu'il soit à votre égard comme un Païen & un Publicain.

15 Qui est-ce que J. C. pourroit avoir entendu en cet endroit par l'Eglise que ceux qu'il a établis lui-même pour conduire & pour gouverner les membres inférieurs de son corps mystique? Car on ne peut pas dire que le particulier qui a fait la correction à son frère, où les deux ou trois personnes qui en ont été les témoins doivent affembler toute l'Eglise universelle pour lui déclarer le péché de leur frère, ni même tout le peuple du lieu où ils sont, l'un seroit impossible & l'autre trop difficile; il faut donc conclure que par l'Eglise il a entendu en cet endroit ceux qui gouvernent les Eglises particulières par son autorité. C'est pourquoi il ne nous laisse lui-même aucun doute, lors qu'immédiatement après les paroles que j'ai citées il ajoute celles-ci : *Je vous dis en vérité que tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.* Il y désigne clairement l'autorité en vertu de laquelle ces Supérieurs qu'il a appelés l'Eglise, doivent retrancher & séparer du commun des Fidèles celui qui après tant de remontrances demeure toujours obstiné dans le crime. Autorité qui n'est point donnée à tout le corps des Fidèles, mais seulement aux Apôtres, & en leurs personnes à leurs successeurs, qui étant élus & consacrez pour représenter Jesus-Christ sur la terre, ont droit de conduire son Eglise en son nom, comme je vous le montrerai dans la suite.

Ce n'est pas au seul corps des Pasteurs qu'est donné le nom d'Eglise en cet endroit; c'est encore aux Evêques particuliers : parce que comme le corps de tous les Evêques représente tout le corps de l'Eglise universelle de la même manière que l'assemblée des Prêtres & des Senateurs Juifs representoit l'Eglise des Juifs, d'où vient qu'au 111. livre des Rois chap. vi 11. ils sont appelés toute l'Eglise d'Israël; de même chaque Evêque représente son Eglise particulière. Outre qu'il est visible que c'est à lui que l'on doit s'adresser immédiatement selon l'Evangile dans le cas de l'incorrigibilité de notre frère. Car l'assemblée de tous les Pasteurs de l'Eglise n'est pas si facile à faire, & elle est d'une trop grande longueur. C'est pour cette raison que dans l'Apocalypse les Evêques d'Ephèse, de Smyrne, de Pergame & des autres Eglises particulières d'Azie sont appelés les Eglises d'Ephèse, de Smyrne, &c. Jesus-Christ qui est l'alpha & l'omega, le commencement & la fin, ordonne d'abord à Saint Jean d'écrire dans un livre ce qu'il voit, & de l'envoyer aux sept Eglises qui sont dans l'Azie, à Ephèse, à Smyrne, à Pergame, à Thyatire, &c.

1) Les auteurs des Lettres & des Discours que l'on vous adresse marchent très fidèlement sur les traces de leurs maîtres. Tout y marque combien ils sont animés contre la Hierarchy Ecclesiastique qui n'est autre chose que ce que nous appelons l'Église.

Sardes, à Philadelphie, à Laodicée, Apoc. I. 11. Et commandant ensuite au même Saint Jean d'écrire à chacun des Evêques de ces sept Eglises, il conclut la lettre qu'il écrit à un chacun par ces paroles : *Que celui qui a des oreilles entende ce que l'esprit dit aux Eglises. Qui habet aures audiat quid spiritus dicat Ecclesiis*, Apoc. I. 2. & 3. Ce qui montre évidemment que l'Evêque est pris pour l'Eglise, & l'Eglise pour l'Evêque. Car enfin, soit que les Evêques de ces Eglises, qui sont désignez à la tête de toutes ces Lettres par le nom d'anges de ces mêmes Eglises, fussent tombés seuls dans les fautes que Jesus-Christ leur reproche, soit que ce fussent les Eglises mêmes, c'est à dire, les peuples soumis à la conduite de ces Evêques, le reproche en étant adressé tantôt aux Evêques seuls & tantôt aux Eglises, c'est une preuve que l'un est pris pour l'autre.

C'est ce qui a donné lieu à cette célèbre maxime de Saint Cyprien, *Ecclesia in Episcopo*, de laquelle les gens éclairés tirent cette conséquence, que l'Eglise qui gouverne & l'Eglise qui est gouvernée, sont confonduës en la personne de l'Evêque; parce que le peuple, le Clergé & l'Evêque devant vivre dans une même foy, & être animés d'une même charité, ils sont unis par un même esprit, qui est celui de J. C. lequel communique à l'Evêque l'esprit de Pasteur & de conducteur, en même tems qu'il donne à ses inférieurs celui de la soumission & de l'obéissance.

Les Protestans reconnoitroient sans peine une Eglise gouvernante & une Eglise gouvernée, si l'on n'attribuoit à celle-là qu'une autorité semblable à celle qui regne dans la plu-part des Societez, soit qu'elles soient purement humaines, comme, par exemple, celles des Marchands, soit que la Religion y ait part, comme sont celles que nous apêlons Confréries dans l'Eglise Romaine. Ces Societez n'ont aucun pouvoir que sur l'extérieur des particuliers qui les composent : & si ceux-ci sont obligés d'en garder les loix, ce n'est pas sous peine de péché, mais de peur d'être chassés ou retranchés de la Société, au cas que ceux qui ont été établis juges des prévarications les trouvent dignes de ces peines.

Telle est aussi l'autorité des Eglises Protestantes. Mais il n'en est pas de même de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. Son autorité n'a pas des bornes si étroites. Serait-il bien croyable que la plus illustre Société du

monde qui a Dieu même pour principe & pour fin, & Jesus-Christ pour chef, n'eût qu'un pouvoir égal à celui des Societez que les hommes se sont faites eux-mêmes? Serait-il bien croyable que ce choix si particulier que Dieu a fait dans la Synagogue, qui n'étoit que la figure de l'Eglise, de la Tribu de Levi entre les autres Tribus du peuple Juif, & dans la Tribu de Levi même, de la famille d'Aaron entre toutes les autres pour en prendre les Grands Pontifes & les autres Sacrificateurs, se terminât à marquer un avantage si peu considérable dans les Ministres de Jesus-Christ? Quoi un aussi grand pouvoir qu'étoit celui de discerner la lepre d'avec la lepre, la vérité d'avec l'erreur, le Prophète véritable d'avec le faux, les vrais miracles d'avec les supposés; Pouvoir qui étoit attribué aux seuls Sacrificateurs, en telle sorte que ceux qui n'auroient pas obéi au jugement des Grands Prêtres eussent été mis à mort; un aussi grand pouvoir, dis-je, n'eût-il été que la figure d'un pouvoir aussi petit que celui que les Protestans reconnoissent dans l'Eglise & dans ses Pasteurs? Ce seroit un étrange renversement: & la figure l'eût bien emporté sur la chose figurée. Faloit-il donc que Jesus-Christ fit de si ferventes prières à Dieu son Père, & de si magnifiques promesses à son Eglise pour l'établissement d'une si petite & si foible autorité? Est-ce donc là que se devoient réduire ces assurances si solennellement données de n'abandonner jamais ses Apôtres & leurs successeurs jusqu'à la consommation des siècles, de leur envoyer son esprit pour les instruire de toute vérité, de les assister toujours, & de se trouver certainement au milieu d'eux toutes les fois qu'ils s'assembleroient en son nom. Ce sont-là assurément des idées de l'autorité de l'Eglise bien différentes de celles que les Auteurs des Lettres vous en veulent donner, aussi bien que celles que J. C. en a encore voulu donner, lors que les envoyoit prêcher l'Evangile par tout le monde: *Scachez*, leur dit-il en Saint Matthieu, *que j'ai reçu une puissance sans bornes dans le Ciel & dans la terre*. A quoi il ajoute en Saint Jean: *Que comme Dieu son Père l'a envoyé, il les envoie aussi de même*. Il ne falloit pas avoir reçu tout pouvoir & dans le Ciel & dans la terre pour en donner un aussi petit que les Protestans attribuent à l'Eglise. Et qu'étoit-il besoin que le Fils de Dieu proposât sa Mission comme l'exemplaire & le modèle de celle qu'il donnoit aux Apôtres & à leurs successeurs, si la sienne aiant été accompagnée d'une si grande puissance, il leur en donnoit une si petite? Ce

n'est

n'est pas, mes Frères, que la puissance dont je parle ici, soit une puissance de domination soutenue par la force du bras de chair, ou par les lumières d'une politique toute humaine. Cela est bon pour les conquérans de la terre, *vos autem non sic*. Mais c'est une force, une autorité, une puissance de direction, comme parle le Prophète : *Virga directionis, virga regni tui*. Jesus-Christ lui-même qui étant *la splendeur de la lumière éternelle*, est aussi le premier & l'infaillible directeur des hommes, a communiqué sa lumière & son infaillibilité à une partie des Fidèles pour conduire & gouverner les autres ; & c'est pourquoi il a dit de cette partie gouvernante, comme il l'avoit dit de soi-même, qu'elle est la lumière du monde : *Vos estis lux mundi*. Il ajoute qu'on n'allume pas la lumière pour la mettre sous le boisseau, mais qu'on la met sur le chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison : Pour nous faire entendre que les Apôtres & leurs successeurs seroient la lumière de l'Eglise, c'est à dire, qu'elle verroit les vérités par leur ministère, puis qu'ils seroient eux-mêmes & la lumière & le chandelier qui l'éclaireroient. Aussi l'Apôtre Saint Jean parlant aux sept Eglises dans l'Apocalipse, dit à l'Evêque d'Ephèse, que s'il ne fait pénitence, & ne rentre dans la pratique de ses premières œuvres, Dieu viendra bien-tôt à lui, & qu'il ôtera son chandelier de son lieu, cap. 11.

Il paroît par ce que nous venons de dire, mes Frères, non seulement que le Père Eternel a donné toute sorte de pouvoir & d'autorité à son Fils, *Data est mihi omnis potestas in celo & in terra* ; mais encore que ce Fils ne l'a reçûe que pour la communiquer à ceux qu'il associe à son ministère, en les envoyant comme il a été lui-même envoyé par son Père : *Sicut misit me vivens Pater, ita & ego mitto vos*. D'où il s'ensuit que ces envoyés doivent trouver de la soumission & de la déférence en ceux vers qui il les envoie : parce que leur lumière étant de la même nature que celle qu'il a reçûe de son Père, elle est incapable d'être obscurcie, & de proposer l'erreur à la place de la vérité. C'est en quoi consiste l'infaillible fondement véritable de la soumission que l'homme doit également & aux vérités révélées & aux loix que l'esprit de Dieu inspire à ceux à qui il fait part de sa puissance pour gouverner les autres, & les conduire jusqu'à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge & de la plénitude selon laquelle J. C. doit être formé en eux, comme parle l'Apôtre.

Je sçai, comme je vous l'ai déjà dit, mes chers

ensans, que ce langage choque l'indépendance orgueilleuse des enfans d'Adam ; mais pour cela l'autorité de l'Eglise n'en est ni moins grande, ni moins certaine. Commençons à l'envisager dans son origine & dans les premières idées que Dieu en a tracées dès la naissance du monde ; afin que la voyant venir peu à peu, nous ne soions ni éblouis ni opprimés de sa gloire, lors qu'elle nous paroîtra dans tout son éclat & sa plénitude.

DESSEIN DE DIEU POUR former l'Eglise, tracé dans les figures de l'Ancien Testament, & prédit par ses Prophètes.

Comme la Foi nous enseigne que l'opération éternelle, intérieure & essentielle de Dieu est d'engendrer un Fils unique qui lui est consubstantiel, & de produire avec lui le S. Esprit qui leur est égal en toutes choses, elle nous apprend aussi que ces trois divines personnes ont créé tout l'Univers dans le tems par une opération indivisible & extérieure, & qu'elles l'ont créé pour elles-mêmes, Prov. xv i. parce que n'y pouvant avoir une fin plus excellente, la sagesse & la grandeur infinie de Dieu l'empêchoient de s'en proposer une autre. Entre les créatures que nous voyons, l'homme fut choisi comme le chef-d'œuvre & l'abrégé de toutes les autres, afin qu'en lui & par lui elles rendissent à Dieu l'honneur & la gloire qui lui sont dûes. Pour cet effet Adam le premier de tous fut formé de Dieu à son image & à sa ressemblance comme le principe, duquel devoient naître tous les autres hommes qui devoient composer un peuple saint, une Eglise de qui Dieu devoit faire l'objet de ses délices & de ses complaisances, & au milieu de laquelle il devoit venir se reposer comme dans le sein de son Epouse. Il forma d'abord un corps d'une admirable structure, qui est un véritable chef-d'œuvre de sa main toute-puissante, dans lequel il souffla ensuite l'esprit de vie. Il lui donna une ame incorruptible & intelligente, capable de connoître Dieu comme souveraine vérité, & de l'aimer comme souverain bien, libre, sans esclavage & sans détermination nécessaire, afin que son attachement au Createur fût un attachement d'amour d'Epouse, & non un tribut nécessaire d'esclave. Aussi lui donna-t'il l'empire sur tout ce qu'il avoit créé sur la terre, & sur les animaux même, comme pour doter cette Epouse, & lui donner dès sa naissance des marques de sa tendresse d'Epoux, en l'associant à sa souveraineté sur les créatures.

Dans ce dessein il fit passer tous les animaux comme en révue devant lui, & il voulut qu'il leur donnât lui-même le nom qui est propre à un chacun.

Pour multiplier les hommes, & former dans la suite ce peuple saint, cette Eglise de toutes les nations de la terre, & pour lui apprendre en même tems d'une manière toute divine, comment elle devoit se comporter avec Dieu, il voulut donner une épouse au premier homme, qu'il lui forma d'une côte qu'il lui tira de dessous son bras, & qui fut également appelée à son secours & à la société des biens dont il avoit été comblé. La soumission & l'amour de cette épouse étoit une leçon vivante & pour lui & pour toute l'Eglise qui devoit être un jour formée de ses enfans. Il en pouvoit apprendre d'un côté à aimer son Créateur comme il aimoit son épouse, & comme il vouloit en être aimé; & de l'autre à se maintenir dans une parfaite subordination à l'égard de Dieu, comme son épouse devoit l'être à son égard.

Cette Eglise commencée en Adam & Eve étoit toute sainte & d'une beauté intérieure si charmante, que Dieu n'oublia rien pour affermir l'alliance qu'il avoit faite avec elle. Il ne demanda à cette épouse pour marque de sa soumission, que l'accomplissement d'un commandement très-facile à exécuter, attachant à la fidélité avec laquelle elle y obéiroit la justice originelle, & les autres avantages dont Adam & Eve avoient été enrichis, & cela non seulement pour eux, mais encore pour tous leurs descendans.

Le Démon qui avoit troublé la paix du Ciel par son orgueil, troubla celle de la terre par son envie: & n'ayant pu s'élever jusqu'au trône du Tout-puissant dans les Cieux, il entreprit de le chasser de celui qu'il s'étoit fait dans le cœur des créatures raisonnables sur la terre. Il séduisit la femme pour faire tomber l'homme: & cette malheureuse ayant porté la main sur le fruit auquel seul Dieu lui avoit défendu de toucher en lui accordant la liberté d'user de tous les autres, elle en fit manger à son mari; ce qui lui couta la vie & à lui & à toute sa postérité.

Néanmoins la prévarication d'Adam n'interrompit pas le dessein de Dieu. Elle lui servit au contraire par un effet admirable de sa divine sagesse à faire éclater encore plus son infinie miséricorde envers l'Eglise. Adam n'ayant point fait l'usage qu'il devoit de sa qualité de chef, ni de son autorité sur la femme, Dieu établit d'abord en termes plus précis la figure qu'il n'avoit fait que désigner auparavant de la subordination qu'il vouloit faire régner dans son Eglise. Il dit

à Eve qu'elle seroit soumise à son mari: & cette soumission est le symbole de celle que la nature humaine & ensuite l'Eglise auroient un jour pour le Fils de Dieu, lors que le Pere Eternel accomplissant le plus grand chef-d'œuvre de sa bonté & de sa toute-puissance, l'auroit envoyé dans le monde pour épouser la première, & devenir ainsi le Redempteur du genre humain, le chef & l'époux de l'Eglise, le mediateur, le lien, pour ainsi dire, & le reconciliateur des hommes avec Dieu; en sorte que leurs unions seroient indissolubles. C'est ainsi que Dieu conserva toujours son tendre & son inclination, pour cette épouse adultère; & que satisfaisant pour elle à sa propre justice par l'incarnation de son Fils, il s'unît à elle d'une manière encore plus intime qu'il n'avoit fait en la créant. Voilà sans doute les raisons qui ont porté S. Paul à regarder le mariage d'Adam & d'Eve comme l'image parfaite de l'union de J. C. avec son Eglise, & à l'appeler dans cette vue un grand mystère; *Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo & in Ecclesia.*

Mystère grand en effet, parce qu'il nous marque trois choses grandes. La première, que comme Adam eut raison d'appeler Eve l'os de ses os, & la chair de sa chair, parce qu'elle avoit été formée de sa substance; nous pouvons dire de même avec l'Apôtre, que nous sommes les membres du corps du Fils de Dieu formez de sa chair & de ses os: *Membra sumus corporis ejus de carne ejus & de ossibus ejus.* Eph. 5. 30. parce que ce n'est que par son sang qu'il nous a fait ce que nous sommes. La deuxième, que comme Dieu avoit uni Adam & Eve par un lien qui ne se devoit jamais rompre; ainsi l'union de J. C. avec son Eglise doit être indissoluble & éternelle. La troisième, que comme par ce mariage Dieu avoit établi Adam le chef de la femme, lui donnant autorité sur elle, & ordonnant à la femme de se soumettre à son époux comme à son chef; nous devons reconnoître en J. C. la qualité de chef à l'égard de son Eglise, & non seulement en J. C. mais encore dans les Pasteurs dont Adam étoit la figure, en tant qu'ils ont reçu l'autorité de gouverner l'Eglise.

Cependant la Sagesse Divine ne trouve pas à propos d'accomplir ce grand mystère de la piété de Dieu envers les hommes, comme l'appelle Saint Paul, que dans la plénitude des tems, tant pour laisser sentir à ces malheureux le poids de leurs misères, & leur faire par là désirer plus ardemment un Libérateur & un Pasteur qui eût un assez grand pouvoir, & prit assez de soin pour les empêcher désormais de s'égarer & de se perdre, que pour leur faire estimer un bien pour

lequel il faloit si long tems soupirer. Sa justice l'obligea de séparer de lui cette épouse infidèle, à cause de l'impureté qu'elle avoit contractée par sa desobéissance. Adam & Eve furent chassés du Paradis Terrestre, & condamnés à la peine, au travail, à la tristesse, à la douleur, & à toute sorte de misères. Mais, de peur que la grandeur du mal ne desesperât le malade, Dieu eut la bonté de promettre à Adam un Libérateur. Il le lui fit même entrevoir, lors que le Serpent qui seduisit la femme étant maudit, il comprit que de cette même femme naîtroit un jour un Libérateur qui seroit son Fils même fait homme qu'il écraseroit si bien la tête du Serpent infernal, que cet esprit malin, qui venoit de rompre le sacré mariage que la grace du Créateur avoit fait entre Dieu & l'ame du premier Adam, n'auroit jamais le pouvoir de rompre ces deux mariages divins que le second Adam contracteroit un jour avec la nature humaine & avec l'Eglise. Adam & Eve qui étoient auparavant les Chefs de l'Eglise que le Créateur s'étoit voulu former devinrent alors les premiers membres de l'Eglise du Redempteur, en adorant par la foi celui qui en devoit être le Chef & l'Epoux, & en même tems le Sauveur. Car, comme il n'y a de salut que par J. C. parce que nul autre nom sous le Ciel n'a été donné aux hommes par lequel ils puissent être sauvés. Act. 1v. 12. tous ceux qui l'ont été aussi bien ceux qui ont vécu avant lui, que ceux qui n'ont vécu qu'après, parce qu'ils l'ont reconnu pour leur Redempteur, qu'ils font devenus ainsi les membres de son Corps mystique, & qu'ils ont appartenu par conséquent à son Eglise qui est son Corps, en s'unissant par la foi à celui qui en est le Chef, & par lui à Dieu.

Après cela il ne faut plus s'étonner de la subordination admirable que Saint Paul établit entre les fins que Dieu s'est proposées, lors que ne se contentant pas de dire que le Père Eternel nous a élus en J. C. avant la création du monde par l'amour qu'il nous a porté, afin que nous fussions saints & irrépréhensibles devant ses yeux. Ephes. 1. 4. il ajoute que toutes choses sont pour l'Eglise, l'Eglise pour J. C. & J. C. pour Dieu: *Tout est à vous, dit cet Apôtre aux Chrétiens de Corinthe & en leur personne à toute l'Eglise; tout est à vous soit Paul, soit Apollon, soit Cephas, soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les futures; tout est à vous, & vous êtes à J. C. & J. C. à Dieu.* 1. Cor. 111. 22 23.

En effet tout ce qui s'est passé depuis le commencement du monde jusqu'à l'accomplissement du mystère de l'Incarnation, a eu quelque rapport

à l'Eglise & à J. C. & principalement à l'autorité & à la soumission qu'il devoit établir dans cette Eglise. Tous les justes qui ont paru sur la terre avant sa venue ont été les membres de ce Chef, & la plupart les figures de cet Epoux; comme la supériorité & la soumission des uns à l'égard des autres étoit aussi la figure de la subordination qu'il établiroit lui-même un jour entre les membres du corps de l'Eglise.

Les Patriarches ont été comme les entremetteurs de son alliance avec elle, conduisant cependant leurs familles avec une autorité qui étoit le Symbole non seulement de la sienne, mais encore de celle que ses Apôtres & leurs successeurs exerceroient par son ordre dans l'Eglise, après qu'il seroit retourné à son Père. Les Prophètes étoient les envoie extraordinaires qui portoient à l'Epouse des nouvelles de l'Epoux, pour la préparer à le recevoir & à la soumission qu'elle devoit avoir pour ses ordres.

Dans la Loy de nature, comme l'Arche de Noé fut la vraie figure de l'Eglise Catholique hors laquelle il n'y a point salut, Noé qui en étoit l'Auteur & en même tems le Père, le Chef & le Libérateur de cette famille sauvée, fut aussi la véritable image de J. C. Père, Chef & Sauveur de toute l'Eglise. Néanmoins à mesure que l'on approcha de plus près du tems du sacré mariage de J. C. & de l'Eglise, les figures de l'un & de l'autre devinrent plus claires & la subordination qui devoit être un jour entre les membres de cette Eglise fut plus distinctement marquée. Abraham que Saint Paul appelle le Père des Croians, est choisi & séparé du reste du monde pour être une des plus illustres figures de J. C. Dieu le distingue lui & ses enfans par la marque de la Circoncision: & il se fait ensuite de la postérité de ce grand homme un peuple séparé de tous les autres peuples de la terre, régi & gouverné par des loix qui lui sont particulières. Captif durant plusieurs siècles dans une terre étrangère, il ne laisse pas de s'y multiplier d'une manière prodigieuse. Il erre ensuite dans les deserts jusqu'à ce que conduit enfin par des Chefs, que Dieu prénoit soin de lui donner, & par des Pontifes dans une terre fertile & abondante promise auparavant à Abraham & aux autres Patriarches, il y jouit d'une profonde paix. Entre ces Chefs, Moïse qui avoit délivré ce peuple de la tyrannie de Pharaon fut le premier qui le gouverna selon les loix auxquelles il avoit eu lui-même tant de part. Aussi fut-il la plus éclatante figure de J. C. & de ceux qui sous lui gouvernent son Eglise. La grande autorité que Dieu lui avoit donnée,

à n'ont été que

& qu'il voulut être reversé avec tant de soumission qu'il vangeoit terriblement & fit le champ la moindre rébellion que l'on faisoit contre lui, est une image visible de celle dont il a revêtu les Conducteurs de l'Eglise du Nouveau Testament, à qui il a dit: *Qui vous écoute, m'écoute; & qui vous méprise me méprise.* Luc. x. Mais pour marquer plus visiblement que l'autorité attachée au ministère des Autels devoit être ordinaire & perpétuelle, il fit une loi qui est couchée dans le Deuterome, chap. xvii. Elle porte que le jugement souverain seroit celui qui seroit rendu par les Prêtres: & que celui qui seroit assez superbe pour refuser d'obéir à ce que le Prêtre du Seigneur auroit ordonné, seroit mis à mort pour ôter ce mal du milieu du peuple de Dieu. Les uns & les autres, c'est à dire les Prêtres & les autres Conducteurs de ce peuple & les Rois même qui avoient pris leur place, figuroient pour la plupart J. C. & les Ministres, auxquels il a laissé le gouvernement de son Eglise qui de sa part étoit figurée par ce peuple ainsi séparé & distingué des autres peuples. Les Tabernacles, les Autels, les Sacrifices, les Vases sacrez étoient aussi la figure du culte religieux que les Chrétiens devoient un jour rendre à Dieu, & l'ordre admirable qui se gardoit entre le grand Prêtre & les autres Sacrificateurs & les Lévites, une belle image de la Hiérarchie Ecclesiastique, & du pouvoir spirituel des Pasteurs & des Evêques que le Fils de Dieu devoit établir lui-même pour lui succéder dans la qualité d'Epoux visibles de son Eglise, chacun à sa manière & avec la subordination qu'ils doivent avoir au Pape, qui étant le successeur de Saint Pierre est aussi le premier Vicair de J. C. & le Chef visible de l'Eglise universelle, à qui tous les fâcelles doivent être soumis *dans le spirituel.*

Ce qu'il y a de remarquable ici, mes Frères, & à quoi vous devez faire une attention particulière, c'est que la soumission aux Chefs & aux Prêtres de la Synagogue étoit ordonnée sur peine de mort, quoi que cependant ils fussent si peu infallibles dans leurs jugemens qu'ils n'étoient guères moins sujets à tromper les autres & à se tromper eux-mêmes que les Juges ordinaires. Combien faut-il donc que la soumission qui est due à l'Eglise dans les choses de la Religion soit plus exacte? Car enfin les Ministres de la Synagogue n'ayant été que les figures des Ministres de l'Eglise de J. C. il est seur que ce qui a paru de grand & de considérable dans la figure se doit rencontrer avec plus d'éclat dans la chose figurée. D'autre côté le Saint-Esprit n'avoit jamais

été promis à la Synagogue pour la diriger dans ce qu'elle ordonneroit, & J. C. l'a promis & donné effectivement à ses Apôtres, non seulement pour eux, mais encore pour leurs successeurs. C'est en ce sens qu'il demeure avec eux *jusqu'à la consommation des siècles*, selon la parole qu'il leur en avoit donnée: gouvernant toujours son Eglise invisiblement par lui-même, & visiblement par leur ministère, les empêchant également de se tromper eux-mêmes, ou de tromper les autres en ce qui regarde le gouvernement de l'Eglise; comme de sa part il ne peut lui-même ni tromper personne, ni en être trompé.

Je sçai bien que l'obéissance n'est pas ordonnée sur peine de mort à l'égard des Ministres de l'Eglise, comme elle l'étoit à l'égard de ceux de la Synagogue, & que J. C. n'a decerné que des peines spirituelles contre ceux qui désobéiroient à la première. Mais cette différence ne prouve rien contre l'exacritude de la soumission qui est due à l'Eglise. Elle ne vient que de ce que l'ancienne Loy étant une Loy de rigueur où tout s'exigeoit par pure autorité, *dixit Dominus*, un ministère de mort, comme l'appelle Saint Paul. *11. Cor. 111. 17.* une Loy charnelle donnée à un peuple tout charnel, qui étoit plus touché de la menace de la mort que de toute autre chose. Mais la Loy de J. C. est une Loy d'amour écrite dans le cœur avec le doigt du Dieu vivant, une Loy spirituelle donnée à un peuple tout spirituel, qui doit être animé de l'esprit de son divin Législateur. Et après tout si on peie bien ce que c'est qu'être traité en Païen & en Publicain, c'est à dire être retranché de la communion de l'Eglise, comme J. C. l'ordonne contre ceux qui n'écoutent pas l'Eglise son épouse; *si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut Ethnicus & Publicanus.* Matth. xviii. 17. On trouvera qu'au fond, bien loin que la peine de la désobéissance aux Prêtres soit moindre dans la nouvelle Loy qu'elle n'étoit dans l'ancienne, elle est au contraire plus grande, & d'autant plus terrible que c'est la mort de l'âme qui est incomparablement plus à craindre que la mort du corps.

Ne vous étonnez pas, mes Frères, de cette prédilection que J. C. fait paroître pour son Eglise en lui donnant de si grands avantages sur la Synagogue, qui, comme vous venez de le voir, en avoit elle-même reçu de si considérables. Car, comme dit S. Paul: *Si le ministère de la Lettre gravée sur des pierres, qui étoit un ministère de mort, a été accompagné d'une telle gloire... combien le ministère de l'esprit doit-il être plus glorieux? Si le ministère de la condamnation a été accompagné d'un*

si grand éclat, d'une puissance si grande, n'est-il pas juste que le ministère de la justice en ait incomparablement davantage? Après tout cette gloire même de la Loy n'est point une véritable gloire, si on la compare avec la sublimité de celle de l'Évangile. Enfin si le ministère qui devoit finir a été glorieux, celui qui durera toujours le doit être sans doute beaucoup davantage. I. Cor. 11. 1. 7. 8. 9. 10. 11. Ce seroit chicaner de dire que l'Apôtre ne parle ici que des avantages de la Loy de J. C. sur la Loy de Moïse. Car les Loix n'étant point pour elles-mêmes, mais pour ceux à qui elles sont données, il est visible que comme toutes les prérogatives de l'ancienne Loi étoient pour la Sinagogue en faveur de laquelle elle avoit été faite, de même toutes celles de la nouvelle Loy sont pour l'Église à qui elle a été donnée.

Aussi en a-t-elle de si considérables que la plupart des Livres sacrez semblent prendre plaisir à nous les marquer. Les Prophètes sur tout n'ayant rien de plus grand ni de plus magnifique que les promesses que l'esprit de Dieu lui fait de plusieurs avantages qui l'élevent infiniment au-dessus de l'Église Judaïque, ils nous la font regarder comme l'objet de toute la tendresse de son divin Époux, choisi par lui d'une manière particulière pour être son Épouse, son unique & sa bien-aimée; en telle sorte que le plus grand bonheur que la Synagogue pût avoir, seroit d'entrer en quelque société avec elle. *Ma colombe est unique, ma parfaite est choisie*, lui dit J. C. même par la bouche de l'Époux des Cantiques, qui est la figure, comme l'Épouse l'est de l'Église: ajoutant pour lui témoigner qu'il est charmé de l'éclat de sa beauté beaucoup d'autres expressions qui paroissent d'abord extraordinaires, mais qui à le bien prendre sont également pleines d'amour & d'admiration.

Je veux vous épouser, lui dit-il par la bouche du Prophète Osée xi. 19. 20. *Mais par un mariage éternel je vous épouserai dans la justice, dans la miséricorde, dans le jugement? je vous épouserai dans la foi. Réjouissez-vous, stérile, qui n'avez point, continue-t-il enfin par Isaïe? Chantez des Cantiques de louange & poussez des cris de joie vous qui n'avez point d'enfants; parce que celle qui étoit abandonnée a maintenant plus d'enfants que celle qui avoit un mari. . . . Ne craignez point, vous ne serez point confondu, vous ne rougirez point; il ne vous restera plus de sujet de honte. . . . J'ai détourné mon visage de vous pour un moment dans le tems de ma colere, mais je vous ai regardée ensuite avec une compassion qui ne finira jamais. Tous vos enfans seront instruits du Seigneur, & ils jouiront d'une abondance de paix. Vous serez fondée dans la justice; vous se-*

rez à couvert de l'oppression sans l'appel endedeformais, & de la proie des mains qui ne se raprocheront plus de vous. Isaïe LIV. 1. 4. 8. 13. 14.

Telles étoient les promesses que l'Époux faisoit à sa future Épouse, & telles sont en effet les richesses dont il l'a comblée. Car pour m'exprimer avec l'Apôtre écrivant aux Hebreux, après lui avoir parlé autrefois en diverses occasions & en diverses manières par ses Prophètes, qui étoient ses envoies, & ensuite par S. Jean-Baptiste qui a été son Précurseur immédiat, *il est enfin venu lui parler lui-même dans les derniers tems. NOUVEAU diebus istis locutus est nobis in filio.* Le Verbe s'est fait chair, & par le sacré mariage qu'il a contracté avec la nature humaine il s'est mis en état d'accomplir celui qu'il a contracté ensuite avec l'Église. Le premier mariage l'a rendu l'Époux d'une humanité toute sainte, parce qu'ayant été prise dans le sein d'une Vierge toujours pure, elle ne fut jamais souillée d'aucune sorte de péché: Et en sacrifiant cette même humanité sur la Croix, il a contracté le second par la redemption de tous les hommes, mais particulièrement de l'Église qui par là est devenue son Épouse & son corps mystique tout ensemble. Il avoit déjà effacé par la Doctrine qu'il avoit prêchée la cédule contraire au mariage; mais il l'a entièrement abolie en l'attachant à la Croix, lors qu'ayant désarmé les Principaux & les Puissances, & les ayant menées baument comme en triomphe à la face de tout le monde, Coloss. 11. 14. 15. *il a mis la paix entre les deux peuples, il les a ralliez tous deux en un seul corps, & les a enfin reconciliez avec Dieu, après avoir détruit dans sa Croix l'inimitié qu'ils avoient l'un contre l'autre.* Ephes. 11. 15. 16. comme S. Paul s'en explique en divers endroits de ses Epîtres.

Ce fut donc sur la Croix que l'Église, la chère épouse du second Adam, sortit de son côté ouvert par la lance d'un soldat; comme Eve avoit été tirée au commencement du monde du côté du premier. L'eau & le sang qui coulerent de cette blessure de l'époux servirent également à l'épouse. L'eau la purifia de toutes ses souillures, & lui rendit sa première beauté: & le sang ne fut pas seulement le prix de sa rançon, mais encore la dot par laquelle il l'enrichit. *Aqua in qua est spensa purificata. Sanguis in quo invenitur esse dotata.* La Croix de J. C. fut comme une autre Arche qui sauva l'Église, non pas du déluge des eaux, mais du déluge des péchés: Le voile du Temple fut rompu, pour marquer que tous les mystères étoient alors dévoilés, & la même parole qui apprit au monde que le grand ouvrage de la Rédemption de tous les hommes étoit ache-

vé, lui apprit aussi la consommation du mariage tout divin que le céleste Epoux étoit venu contracter pour jamais avec son Epouse, après l'avoir délivrée de sa captivité, *Consummatum est.* Jour heureux que les Patriarches & les Prophètes n'ont pu voir; mais dont la vûe étoit réservée aux fidèles Disciples qui auroient le bonheur d'être immédiatement instruits par la bouche de l'Epoux. *Beati oculi qui vident que vos videtis.* Luc. x. 23.

Tout est donc consommé après ce grand mariage. L'Epoux ne regarde plus son Epouse que comme une même chose avec lui: *Iam non duo, sed una caro.* S. Paul ne fait plus difficulté de dire que nous sommes les membres de J. C. *les os de ses os, & la chair de sa chair.* Aussi verra-t-on que dans la suite l'Epoux aura un soin particulier de l'Epouse, qu'il la traitera, & qu'il la nourrira comme sa propre chair, selon la Doctrine du même Apôtre. Toute son application désormais, tous ses regards ne seront que pour elle. Il ne pensera plus, il ne parlera plus, il n'ordonnera plus que pour elle, *comme s'il ne lui suffisoit pas de s'être livré à la mort pour elle*, il continué après sa résurrection de donner des ordres qui n'ont pour but que la sanctification de cette même Eglise qu'il a soumise à leur conduite. *Allez donc*, leur dit-il, *& instruisez tous les peuples les baptisant au nom du Père & du Fils & du S. Esprit.* C'est afin qu'ayant purifié cette Epouse par le Batême de l'eau, & par la parole de vie, comme parle S. Paul, elle puisse paroître un jour devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte & irrépréhensible telle que doit être l'Epouse, le temple & la demeure d'un Dieu tout-puissant & essentiellement Saint. *Ephes. v. 25. 26. 27. 29.*

Voilà, mes Frères, quelle est cette Eglise que J. C. a aimée jusqu'à mourir pour elle, à laquelle vos anciens Ministres font la guerre avec la dernière fureur. Ils vous la représentent comme une abandonnée sans secours; comme une esclave sans pouvoir, comme une prostituée sans pureté, comme une misérable sans biens & sans ornemens, comme une insensée sans sagesse & sans prudence, comme une sterile sans succession légitime. Ce portrait ne convient qu'à l'Eglise des Gentils, lors que le divin Epoux que Dieu lui destinoit dans sa grande miséricorde ne lui avoit pas encore touché le cœur, ou à la Synagogue, lors qu'elle couroit malheureusement après des Amans étrangers, *fornicata es cum amatoribus multis*; ou bien enfin à ces Eglises de quatre jours, qui se souvenant dans leurs erreurs par la cabale ou par

l'intrigue mondaine, s'élèvent à la vérité tout d'un coup en excitant des tempêtes qui ébranlent quelquefois la nacelle de S. Pierre, mais ce n'est que pour autant de tems que la Providence Divine l'ordonne pour purifier son Eglise, ou pour y exercer ses élus, après quoi il ne reste plus que la mémoire des maux que ces fausses Eglises ont causés.

Il n'en est pas de même de l'Eglise de J. C. cette Epouse bien-aimée du Tout-Puissant, elle sera toujours sous la protection de son Epoux: parce que selon les propres paroles des Prophètes il lui a juré un amour éternel. Il a fait avec elle une alliance qui ne se rompra jamais. Elle sera éternellement à couvert de toute oppression, toujours inaccessible aux puissances de l'Enfer. En un mot comme une Reine placée à la droite d'un grand Roi qui lui a fait part de sa puissance & de son autorité. Elle regne sur tous les enfans de son Epoux qui sont aussi les siens. Elle les instruit, elle les exhorte, elle leur commande, elle les punit, elle les élève, elle les nourrit dans son propre sein, hors lequel il n'y a point de salut, parce qu'on ne peut se sauver sans être membre de J. C. & qu'on ne sauroit être son membre sans être uni à son corps qui est l'Eglise dont il est le Chef, l'Epoux, & le Sauveur tout ensemble, comme S. Paul l'explique admirablement dans le v. chapitre de son Epître aux Ephesiens, & que nous vous le ferons voir amplement dans l'Instruction suivante.

Le 2. Novembre 1688.

A TOULOUSE.

De l'Imprimerie de GUILLAUME-LOUIS
COLOMYEZ & JEROME POSUËL,
Imprimeurs du Roi & de la Ville.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.



1840
The first of the year
was a very dry one
and the crops were
very poor.

